CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

La séance ordinaire du Conseil municipal de Bolton-Ouest s'est tenue le lundi 11 janvier 2016 à 19h30 à l'Hôtel de Ville.

PRÉSENTS :
Donald Badger, maire
Robert Chartier, conseiller #1
Lindsay Tuer, conseillère #2
Julian Tuer, conseiller #3
Denis Vaillancourt, conseiller #4
Jacques Drolet, conseiller #5
Cédric Briggs, conseiller #6
Ralph Bird, inspecteur à la voirie
Guillaume Lavoie, inspecteur municipal
Philippe De Courval, directeur général / secrétaire-trésorier
---

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
3.1. RÉUNION RÉGULIÈRE TENUE LE 1 DÉCEMBRE 2015
3.2. RÉUNION EXTRAORDINAIRE TENUE LE 14 DÉCEMBRE 2015
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. URBANISME
5.1 RÈGLEMENT #265-2016 VISANT À INTÉGRER LES ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS DANS LES RÈGLEMENTS D'URBANISMES
5.2 RÈGLEMENT #264-2016 VISANT À INTÉGRER LES ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS DANS LES RÈGLEMENTS D'URBANISMES
5.3 RÈGLEMENT #271-2016 VISANT À INTÉGRER LES ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS DANS LES RÈGLEMENTS D'URBANISMES
5.4 RÉSOLUTION VISANT À APPROUVER LA DÉROGATION MINEURE #70 CONCERNANT LE LOT 5 193 067 (CHEMIN DE LA TOUR) DANS LE BUT DE RENDRE CONFORME SA SUPERFICIE DE 19 431,4M² AU LIEU DE 20 000M²
6.. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL
6.1. RAPPORT POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2015
7. ADMINISTRATION
7.1. RÉSOLUTION VISANT À OCTROYER UN CONTRAT À MME. SOLANGE PAQUETTE POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER DE L'HÔTEL DE VILLE.
7.2. RÉSOLUTION VISANT À AUTORISER UNE DÉPENSE DE CARTOGRAPHIE
7.3. RÉSOLUTION VISANT À RENOUVELER L'ASSURANCE COLLECTIVE DES EMPLOYÉS
7.4. RÉSOLUTION VISANT À APPROUVER LE PARRAINAGE D'UN PROJET POUR LE PACTE RURAL
7.5. RÉSOLUTION CONCERNANT LE CHANGEMENT DE NOM DE LES ENTREPRISES R.P. ENR.
7.6. DÉPÔT DE LA LISTE DES DONATEURS POUR L'ÉLECTION PARTIELLE
8. CHEMINS
8.1. RAPPORT DES TRAVAUX DE VOIRIE.
8.2. RÉSOLUTION CONCERNANT LA MUNICIPALISATION DES CHEMINS GAUVIN, DES APPALACHES ET LAPORTE
8.3. RÉSOLUTION VISANT LA NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE LA VOIRIE
9. INCENDIE
9.1. RAPPORT D'INCENDIE DU MOIS DÉCEMBRE
10. VARIA
11. COMPTES À PAYER

12. LEVÉE DE LA RÉUNION

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

19H30

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

#001-2016 PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DENIS VAILLANCOURT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES DROLET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE l'ordre du jour proposé soit adopté.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 RÉUNION RÉGULIÈRE TENUE LE 1 DÉCEMBRE 2015

#002-2016 PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JULIAN TUER
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ROBERT VAILLANCOURT
ET RÉSOLU EN MAJORITÉ ;

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 1 décembre 2015 soit adopté.

3.2. RÉUNION EXTRAORDINAIRE TENUE LE 14 DÉCEMBRE 2015

#003-2016 PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CEDRIC BRIGGS
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE LINDSAY TUER
ET RÉSOLU EN MAJORITÉ ;

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 14 décembre 2015 soit adopté

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

+/- 11 personnes

5. URBANISME

5.1. RÈGLEMENT #265-2016 VISANT À INTÉGRER LES ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS DANS LES RÈGLEMENTS D'URBANISMES

CONSIDÉRANT que la CPTAQ a rendu la décision numéro 372362 le 11 avril 2012 acceptant la demande à portée collective (art. 59 volet 1) déposée par la MRC Brome-Missiquoi pour l'implantation de résidences dans la zone agricole permanente reconnaissant ainsi l'existence de 207 îlots déstructurés, dont quatre à Bolton-Ouest;

CONSIDÉRANT que la MRC a adopté le règlement 03-0513, entré en vigueur le 19 aout 2014, visant à intégrer les îlots déstructurés dans le schéma d'aménagement ;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit se conformer au règlement 03-0513 ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion de l'adoption du présent règlement a été donné à la réunion du conseil du 2 mars 2015 ;

EN CONSEQUENCE
#004-2016 IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES DROLET
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DENIS VAILLANCOURT
ET RESOLU A L'UNANIMITÉ :

QUE le projet de règlement #265-2016 soit adopté.

5.2. RÈGLEMENT #264-2016 VISANT À INTÉGRER LES ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS DANS LES RÈGLEMENTS D'URBANISMES

CONSIDÉRANT que la CPTAQ a rendu la décision numéro 372362 le 11 avril 2012 acceptant la demande à portée collective (art. 59 volet 1) déposée par la MRC Brome-Missiquoi pour l'implantation de résidences dans la zone agricole permanente reconnaissant ainsi l'existence de 207 îlots déstructurés, dont quatre à Bolton-Ouest;

CONSIDÉRANT que la MRC a adopté le règlement 03-0513, entré en vigueur le 19 aout 2014, visant à intégrer les îlots déstructurés dans le schéma d'aménagement ;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit se conformer au règlement 03-0513 ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion de l'adoption du présent règlement a été donné à la réunion du conseil du 2 mars 2015 ;

EN CONSEQUENCE
#005-2016 IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER JULIEN TUER
APPUYE PAR LE CONSEILLER ROBERT CHARTIER
ET RESOLU A L'UNANIMITE :

QUE le projet de règlement #264-2016 soit adopté.

5.3. RÈGLEMENT #271-2016 VISANT À INTÉGRER LES ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS DANS LES RÈGLEMENTS D'URBANISMES

CONSIDÉRANT que la CPTAQ a rendu la décision numéro 372362 le 11 avril 2012 acceptant la demande à portée collective (art. 59 volet 1) déposée par la MRC Brome-Missiquoi pour l'implantation de résidences dans la zone agricole permanente reconnaissant ainsi l'existence de 207 îlots déstructurés, dont quatre à Bolton-Ouest;

CONSIDÉRANT que la MRC a adopté le règlement 03-0513, entré en vigueur le 19 aout 2014, visant à intégrer les îlots déstructurés dans le schéma d'aménagement ;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit se conformer au règlement 03-0513 ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion de l'adoption du présent règlement a été donné à la réunion du conseil du 2 mars 2015 ;

EN CONSEQUENCE
#005-2016 IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER CEDRIC BRIGGS
APPUYE PAR LA CONSEILLÈRE LINDSAY TUER
ET RESOLU A L'UNANIMITE :

QUE le projet de règlement #271-2016 soit adopté.

5.4. RÉSOLUTION VISANT À APPROUVER LA DÉROGATION MINEURE #70 CONCERNANT LE LOT 5 193 067 (CHEMIN DE LA TOUR) DANS LE BUT DE RENDRE CONFORME SA SUPERFICIE DE 19 431,4M² AU LIEU DE 20 000M²

ATTENDU QU'une dérogation mineure a été demandée du propriétaire du lot #5 193 067

ATTENDU QUE La demande de dérogation mineure concerne la mise en conformité d'un lot dont la superficie est de 19 431,4m², au lieu d'un minimum de 20 000m², tel que stipulé à l'article 4.1.3 du règlement de lotissement #265-2008.

ATTENDU QUE la dérogation mineure demandée ne porte pas atteinte à la

jouissance par les propriétaires voisins, de leurs droits de propriétés, qu'elle respecte le plan d'urbanisme et que le fait de respecter la règlementation actuelle cause un préjudice sérieux au demandeur;

ATTENDU QUE la recommandation du comité consultatif d'urbanisme est d'approuver la demande;

EN CONSÉQUENCE
#006-2016 IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CEDRIC BRIGGS
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER JULIAN TUER
& RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

QUE la municipalité de Bolton-Ouest approuve la demande de dérogation mineure #070 concernant la mise en conformité d'un lot dont la superficie est de 19 431,4m², au lieu d'un minimum de 20 000m², tel que stipulé à l'article 4.1.3 du règlement de lotissement #265-2016.

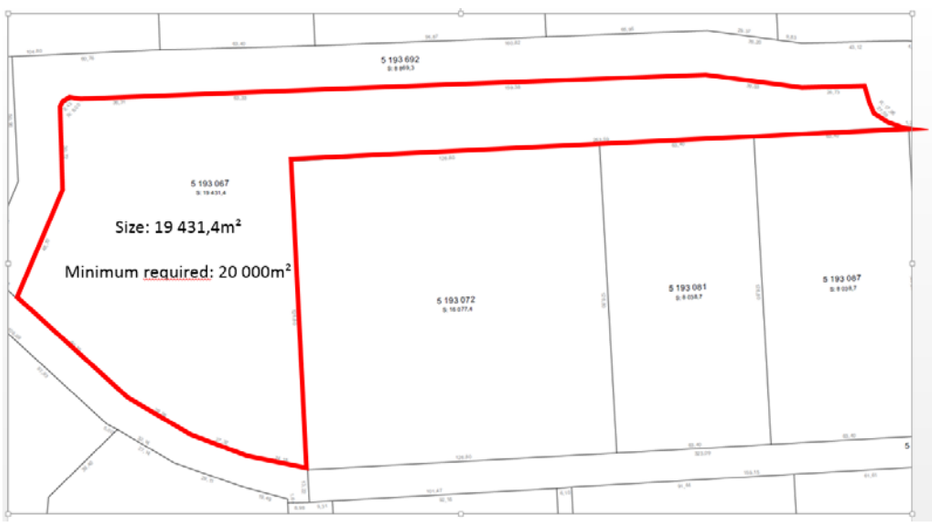

6. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

6.1. RAPPORT POUR LE MOIS DÉCEMBRE 2015

Permis émis

- 1 permis ou certificats d'autorisation ont été émis en décembre 2015 pour une valeur de 2000 $.

Inspections/ infractions

- Trois inspections de permis ont été effectuées.
- Un constat d'infraction envoyé

Autre

- Réception des résultats de l'analyse de la qualité de 15 échantillons d'eau

LE RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL EST DÉPOSÉ.

7. ADMINISTRATION

7.1. RÉSOLUTION VISANT À OCTROYER UN CONTRAT À MME. SOLANGE PAQUETTE POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER DE L'HÔTEL DE VILLE

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JULIAN TUER
#007-2016 APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DENIS VAILLANCOURT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

-

QUE la municipalité de Bolton-Ouest octroie un contrat à Mme. Solange Paquette pour l'entretien ménager de l'Hôtel de Ville pour l'année 2016 à 14$/h pour 2 heures par semaine.

7.2. RÉSOLUTION VISANT À AUTORISER UNE DÉPENSE DE CARTOGRAPHIE

CONSIDÉRANT le désir d'obtenir plus d'information sur le territoire de la municipalité de Bolton-Ouest dans le cadre du Plan stratégique de développement ;

EN CONSÉQUENCE
#008-2016 IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES DROLET
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE LINDSAY TUER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE la municipalité de Bolton-Ouest autorise une dépense de 2000,15$ pour obtenir 2 cartes comme stipulé dans la soumission #0118017 de Ressources naturelles Canada.

7.3. RÉSOLUTION VISANT À RENOUVELER L'ASSURANCE COLLECTIVE DES EMPLOYÉS

ATTENDU que le contrat d'assurance collective des employés de la municipalité est arrivé à échéance ;

ATTENDU que le taux des primes a diminué ;

ATTENDU que la municipalité souhaite offrir une couverture plus complète à ses employés ;

ATTENDU que la municipalité souhaite renouveler le contrat ;

EN CONSÉQUENCE
#009-2016 IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CEDRIC BRIGGS
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ROBERT CHARTIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE la municipalité accepte de renouveler le contrat d'assurance collective avec AGA Assurances collectives pour l'année 2016 avec l'option 6 de l'analyse de renouvellement 2016-01R pour un montant de 6 871$ taxes inclues dont le 2/3 est assumé par l'employeur.

7.4. RÉSOLUTION VISANT À APPROUVER LE PARRAINAGE D'UN PROJET POUR LE PACTE RURAL

CONSIDÉRANT que le projet intitulé *Revitalisation de l'agriculture à Bolton Ouest, PHASE I (prédémarrage)* a été présenté au Conseil municipal dans le cadre du programme Pacte rural ;

CONSIDÉRANT que le projet s'inscrit directement dans le plan stratégique de développement adopté en 2015 ;
CONSIDÉRANT que la Conseil municipal souhaite soutenir cette démarche ;

CONSIDÉRANT que le groupe a besoin du support de la municipalité pour déposer le projet à la MRC ;

EN CONSÉQUENCE
#010-2016 IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES DROLET
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DENIS VAILLANCOURT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE la municipalité accepte de parrainer le projet et alloue un montant de 3 000$ en biens et services tel que mentionné dans le cadre financier.

7.5. RÉSOLUTION CONCERNANT LE CHANGEMENT DE NOM DE LES ENTREPRISES R.P. ENR.

ATTENDU que la municipalité de Bolton-Ouest a conclu des contrats encore en vigueur avec Les Entreprises R.P. enr ;

ATTENDU que la municipalité a reçu une lettre de l'entreprise spécifiant qu'elle avait pour nouveau nom Excavations R.P. Hume inc ;

EN CONSÉQUENCE
#011-2016 IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LINDSAY TUER
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DENIS VAILLANCOURT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE la municipalité de Bolton-Ouest prend acte du changement de nom et nécessite que le suivi soit effectué concernant les cautionnements.

7.6. DÉPÔT DE LA LISTE DES DONATEURS POUR L'ÉLECTION PARTIELLE

8. CHEMINS

8.1. RAPPORT DES TRAVAUX DE LA VOIRIE

Travaux effectués :

- Nivelage par endroits
- 20 m de fossé creusé près du ponceau installé le mois passé au chemin Spicer, à l'aide du marteau à roc
- Des roches qui nuisaient à la gratte enlevée du chemin sur Spicer et Brill
- 3 voyages de concassé épandues par la gratte sur les chemins Brown, Mason et Paramount
- Génératrice installée et branchée à l'hôtel-de-ville

LE RAPPORT DE LA VOIRIE EST DÉPOSÉ.

8.2. RÉSOLUTION CONCERNANT LA MUNICIPALISATION DES CHEMINS GAUVIN, DES APPALACHES ET LAPORTE

CONSIDÉRANT qu'une demande de municipalisation des chemin Gauvin, des Appalaches et Laporte a été déposé ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a une politique établissant un calcul pour évaluer l'impact de la municipalisation en fonction des coûts de maintenant et des revenus de taxes ;

CONSIDÉRANT que l'analyse de la municipalisation des chemins Gauvin, des Appalaches et Laporte ne rencontre pas les critères de la politique à ce jour ;

EN CONSÉQUENCE
#012-2016 IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DENIS VAILLANCOURT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES DROLET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE la municipalité de Bolton-Ouest rejette la demande de municipalisation des chemin Gauvin, des Appalaches et Laporte.

8.3. RÉSOLUTION VISANT LA NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE LA VOIRIE

#013-2016 IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LINDSAY TUER

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES DROLET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE les membres du Comité de la voirie pour l'année 2016 soient nommé comme suit :

Maire	Donald Badger
Conseiller	Julian Tuer
Conseiller	Denis Vaillancourt
Citoyen	Neil Albers
Citoyen	Gilles Asselin
Citoyen	Richard Bickley
Directeur général	Philippe De Courval
Inspecteur à la voirie	Ralph Bird

9. INCENDIE

9.1. RAPPORT D'INCENDIE DU MOIS DE NOVEMBRE

12 novembre 2015
Plainte concernant un feu à ciel ouvert
162,00$

23 novembre 2015
Arbre sur un fil électrique
1 689,00$

8 décembre 2015
Feu à ciel ouvert
160,00$

LE RAPPORT DU SERVICE INCENDIE EST DÉPOSÉ.

10. VARIA

11. COMPTES À PAYER

Solde à la banque au 30 novembre 2015	**339 936,08 $**
Déboursés de décembre 2015	**144 579,52 $**
Dépôts de décembre 2015	**13 607,33 $**
Solde à la banque au 31 décembre 2015	**268 963,89 $**
CPG	**505 184,53 $**
CPG Parcs et terrains de jeu	**149 651,16 $**

#014-2016 PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES DROLET
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER JULIAN TUER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE les comptes du mois de décembre 2015 soit approuvés et que les paiements du 11 janvier 2016 au montant de 127 247,76$ soient émis.

12. **LEVÉE DE LA RÉUNION**

LA SÉANCE EST LEVÉE PAR LE CONSEILLER CEDRIC BRIGGS APPUYÉ PAR CONSEILLER DENIS VAILLANCOURT À 20H25.

Philippe De Courval	Donald Badger
Directeur général	Maire
Secrétaire-trésorier	

LA PROCHAINE RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL AURA LIEU LUNDI LE 1 FÉVRIER 2016 À 19H30. LE PROCÈS-VERBAL N'EST PAS OFFICIEL TANT QU'IL N'EST PAS ADOPTÉ ET SIGNÉ À UNE SÉANCE SUBSÉQUENTE DU CONSEIL.

MAIRE

SEC.-TRÉS.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

La séance ordinaire du Conseil municipal de Bolton-Ouest s'est tenue le lundi 2 février 2015 à 19h30 à l'Hôtel de Ville.

PRÉSENTS:
Donald Badger, maire
Robert Chartier, conseiller #1
Joann McBrine, conseillère #2
Julian Tuer, conseiller #3
Denis Vaillancourt, conseiller #4
Jacques Drolet, conseiller #5
Cedric Briggs, conseiller #6
Guillaume Lavoie, inspecteur municipal
Philippe De Courval, directeur général / secrétaire-trésorier

---

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL
3.1. RÉUNION RÉGULIÈRE TENUE LE 12 JANVIER 2015
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. URBANISME
5.1. RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 11 DÉCEMBRE 2014
5.2. RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 15 JANVIER 2015
5.3. CONSULTATION PUBLIQUE CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT #264-2008-1-2015 VISANT À INTÉGRER LES ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS DANS LES RÈGLEMENTS D'URBANISMES
5.4. SECOND PROJET DE RÈGLEMENT #264-2008-1-2014 ABROGEANT LES ARTICLES #18.2.1, #18.2.2, #18.2.3 DU REGLEMENT DE ZONAGE #264-2008
6. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL
6.1. RAPPORT POUR LE MOIS DE JANVIER 2015
7. ADMINISTRATION
7.1. NOMINATION DE REPRÉSENTANTS AU COMITÉ DU PACTE RURAL
7.2. RÉSOLUTION POUR REMERCIER M. RENÉ TROTTIER POUR SON CADEAU
7.3. RAPPORT FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2014
7.4. PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE BOLTON-OUEST
8. CHEMINS
8.1. RAPPORT DES TRAVAUX DE LA VOIRIE
8.2. ENTENTE AVEC LE MTQ POUR DES TRAVAUX SUR LES ROUTES PROVINCIALES EN CAS D'URGENCE
8.3. APPEL D'OFFRE CONCERNANT L'ABAT-POUSSIÈRE AVEC L'UMQ
8.4. RÉSOLUTION VISANT À APPROUVER LE RAPPORT DE LA VÉRIFICATRICE CONCERNANT LA TECQ ET AUTORISANT LE PAIEMENT
9. INCENDIE
10. VARIA
11. COMPTES À PAYER

MAIRE

SEC.-TRÉS.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

19H30

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

#011-0215 PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MCBRINE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER TUER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

QUE l'ordre du jour proposé soit adopté.

3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL

3.1. RÉUNION RÉGULIÈRE TENUE LE 12 JANVIER 2015

#012-0215 PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BRIGGS
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE VAILLANCOURT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 12 janvier 2015 soit adopté.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

+/- 9 personnes

5. URBANISME

5.1. RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 11 DÉCEMBRE 2014

Le rapport du CCU est déposé.

5.2. RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 15 JANVIER 2015

Le rapport du CCU est déposé.

5.3. CONSULTATION PUBLIQUE CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT #264-2008-1-2015 VISANT À INTÉGRER LES ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS DANS LES RÈGLEMENTS D'URBANISMES

Une consultation publique concernant le projet de règlement # 264-2008-1-2015 se tiendra à l'Hôtel de Ville de Bolton-Ouest le 2 mars à 19h00.

5.4. SECOND PROJET DE RÈGLEMENT #264-2008-1-2014 ABROGEANT LES ARTICLES #18.2.1, #18.2.2, #18.2.3 DU REGLEMENT DE ZONAGE #264-2008

ATTENDU QUE certains articles contenus au règlement #264-2008 concernant les carrières et sablières sont inopérables ;

ATTENDU la jusrisprudence du cas de 4410912 Canada inc., contre la Municipalité de la Paroisse de Saint-Télesphore, Nicole St-Pierre et Anca Diaconuet;

MAIRE

SEC.-TRÉS.

ATTENDU QU'un avis de motion de l'adoption du présent règlement a été donné à la réunion du conseil du 2 juin 2014 ;

#013-0215 EN CONSEQUENCE
IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER BRIGGS
APPUYE PAR LA CONSEILLÈRE MCBRINE
ET RESOLU A L'UNANIMITE :

Que le projet de règlement #264-2008-1-2014 soit adopté pour décréter ce qui suit:

ARTICLE 1 :
Le préambule fait partie intégrante dudit règlement.

ARTICLE 2 :
Les articles #18.2.1, #18.2.2, #18.2.3 du règlement de zonage #264-2008 sont abrogés.

ARTICLE 3 :
Ce règlement entrera en vigueur selon la loi.

6. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

6.1. RAPPORT POUR LE MOIS DE JANVIER 2015

Permis émis

- 1 permis ou certificats d'autorisation a été émis en janvier 2015 pour une valeur de 5 000 $.

Inspections/ infractions

- Huit inspections de permis ont été effectuées. / Aucune infraction constatée.

- Une inspection suite à une plainte a été effectuée. / Aucune infraction constatée.

LE RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL EST DÉPOSÉ.

7. ADMINISTRATION

7.1. NOMINATION DE REPRÉSENTANTS AU COMITÉ DU PACTE RURAL

#014-0215 PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER TUER
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER CHARTIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE le maire Donald Badger et la conseillère Joann McBrine soient nommés à titre de représentants sur le comité du Pacte rural de la MRC Brome-Missisquoi pour l'année 2015 et que le conseiller Denis Vaillancourt soit nommé à titre de représentant suppléant.

7.2. RÉSOLUTION POUR REMERCIER M. RENÉ TROTTIER

MAIRE

SEC.-TRÉS.

POUR SON CADEAU

CONSIDÉRANT QUE M. René Trottier a offert deux photos encadrés illustrant la municipalité de Bolton-Ouest;

CONSIDÉRANT QUE ces photos ont été prises par sa femme, Toni-Lynn Trottier, passionnée de la photographie et des paysages de Bolton-Ouest, malheureusement décédée en décembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE ce cadeau est d'une grande valeur à plusieurs niveau;

#015-0215 EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARTIER
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DROLET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE la municipalité de Bolton-Ouest souligne, par l'intermédiaire d'une lettre, sa reconnaissance à M. René Trottier pour les magnifiques photos.

7.3. RAPPORT FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2014

Le rapport financier au 31 décembre 2014 est déposé.

7.4. PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE BOLTON-OUEST

Le conseiller Jacques Drolet fait état du programme Banque de terres. Il invite aussi les gens à participer au programme et à assister à la réunion qui se tiendra à la MRC le 28 février 2015.

8. CHEMINS

8.1. RAPPORT DES TRAVAUX DE LA VOIRIE

Travaux effectués :

- Reddition de compte de la taxe d'assise;
- Inscription au programme d'achat d'abat poussière de l'UMQ;
- Préparation du contrat de nivelage pour la saison 2015;
- Réception du rapport final d'intervention d'Avizo;
- Distribution d'équipement aux employés de la voirie.

LE RAPPORT DES TRAVAUX DE LA VOIRIE EST DÉPOSÉ.

8.2. ENTENTE AVEC LE MTQ POUR DES TRAVAUX SUR LES ROUTES PROVINCIALES EN CAS D'URGENCE

ATTENDU QUE le MTQ demande un permis aux municipalités pour les travaux sur leurs routes;

ATTENDU QUE LE MTQ veut accélérer le processus pour les situations d'urgence

MAIRE

SEC.-TRÈS.

ATTENDU QUE le MTQ demande à la municipalité de Bolton-Ouest de signer un cautionnement annuel de travaux d'urgence sur leurs routes;

ATTENDU QUE le Ministère des Transports du Québec a décidé de faire parvenir aux municipalités une Permission annuelle pour les interventions d'urgences sur les routes du MTQ;

ATTENDU QU'une résolution est requise;

#016-0215 EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DROLET
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER BRIGGS
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ;

QUE la municipalité se porte garante du fait qu'elle pourrait, en cours d'année, effectuer des travaux sur les routes de juridiction provinciale pour la remise en état des éléments composant la route, pour reconstruire ces routes selon les normes du ministère des Transports et les autres exigences particulières apparaissant dans le permis d'intervention, pour un montant estimé ne dépassant pas 10 000$;

QUE le responsable pour signer les permis soit l'inspecteur de la voire;

QUE la présente résolution soit valide pour une période de 12 mois à compter de la date d'adoption.

8.3. APPEL D'OFFRE CONCERNANT L'ABAT-POUSSIÈRE AVEC L'UMQ

ATTENDU QUE la Municipalité de Bolton-Ouest a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;

précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;

précisent que le présent processus contractuel est assujetti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer *le chlorure de calcium 35% en solution liquide*

MAIRE

SEC.-TRÉS.

dans les quantités nécessaires pour ses activités;

#017-0215 EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DROLET
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MCBRINE
ET ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ;

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (*le chlorure de calcium 35% en solution liquide*) nécessaires aux activités de la Municipalité;

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit livré sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

8.4. RÉSOLUTION VISANT À APPROUVER LE RAPPORT DE LA VÉRIFICATRICE CONCERNANT LA TECQ ET AUTORISANT LE PAIEMENT

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Ouest a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour l'année 2012 & 2013* ;

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Ouest doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

#018-0215 EN CONSEQUENCE
IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER TUER
APPUYE PAR LE CONSEILLER VAILLANCOURT
& RESOLU A L'UNANIMITE

MAIRE

SEC.-TRÈS.

QUE la municipalité de Bolton-Ouest s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la municipalité de Bolton-Ouest s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013 ;

QUE la municipalité de Bolton-Ouest approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales , des Régions et de l'Occupation du territoire ;

QUE la municipalité de Bolton-Ouest s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28$ par habitant par année, soit un total de 112$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;

QUE la municipalité de Bolton-Ouest s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, de Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la municipalité accepte de payer la facture de 1 408,44$ taxes incluses à Raymond Chabot Grant Thornton pour le rapport.

9. INCENDIE

17 janvier 2015
Accident automobile
Coût: 3 371$

10. VARIA

Le Conseil municipal explique la réserve à des fins d'expropriation.

11. COMPTES À PAYER

Solde à la banque au 31 décembre 2015	347 313,71	$
Déboursés de janvier 2015	170 750,89	$
Dépôts de janvier 2015	9 397,43	$
Solde à la banque au 31 janvier 2015	185 960,25	$
CPG	455 184,53	$
CPG Parcs et terrains de jeu	149 651,16	$

MAIRE

SEC.-TRÉS.

#019-0215 PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DROLET
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MCBRINE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE les comptes du mois de janvier 2015 soient approuvés et que les paiements du 2 février 2015 au montant de 91 683,20 $ soient émis.

RÉUNION AJOURNÉE PAR LE CONSEILLER TUER À 20H20.

Philippe De Courval	Donald Badger
Directeur général	Maire
Secrétaire-trésorier	

LA PROCHAINE RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL AURA LIEU LUNDI LE 2 MARS 2015 À 19H30. LE PROCÈS-VERBAL N'EST PAS OFFICIEL TANT QU'IL N'EST PAS ADOPTÉ ET SIGNÉ À UNE SÉANCE SUBSÉQUENTE DU CONSEIL.

MAIRE

SEC.-TRÉS.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

La séance ordinaire du Conseil municipal de Bolton-Ouest s'est tenue le lundi 2 mars 2015 à 19h30 à l'Hôtel de Ville.

PRÉSENTS:
Donald Badger, maire
Robert Chartier, conseiller #1
Joann McBrine, conseillère #2
Julian Tuer, conseiller #3
Denis Vaillancourt, conseiller #4
Jacques Drolet, conseiller #5
Cedric Briggs, conseiller #6
Guillaume Lavoie, inspecteur municipal
Philippe De Courval, directeur général / secrétaire-trésorier

---

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL
3.1. RÉUNION RÉGULIÈRE TENUE LE 2 FEVRIER 2015
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. URBANISME
5.1. AVIS DE MOTION CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE #264-2008-1-2015 VISANT À INTÉGRER LES ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS DANS LES RÈGLEMENTS D'URBANISMES
5.2. AVIS DE MOTION CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT #265-2008-1-2015 VISANT À INTÉGRER LES ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS DANS LES RÈGLEMENTS D'URBANISMES
5.3. AVIS DE MOTION CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT #271-2008-1-2015 SUR LE PLAN D'URBANISME VISANT À INTÉGRER LES ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS DANS LES RÈGLEMENTS D'URBANISMES
5.4. AVIS DE MOTION CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE #264-2008-2-2015 VISANT À INTERDIRE LA CARRIÈRES ET SABLIÈRES DANS LES ZONES AF-2, AF-3 ET AF-4
6. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL
6.1. RAPPORT POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2015
7. CORRESPONDANCE
8. ADMINISTRATION
8.1. DEMANDE DE LA PART D'ALLARD & ALLARD CONSTRUCTION INC. À LA CPTAQ POUR L'UTILISATION A UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE SUR LE LOT #P-234
8.2. AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT SUR LES PESTICIDES
8.3. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL DE LA VÉRIFICATRICE
8.4. VENTES POUR ARRÉRAGE DE TAXES
8.5. REMBOURSEMENT POUR DES FRAIS DE SPORT
8.6. DON POUR *TOWNSHIPPER'S DAY*
8.7. CONTRAT POUR LE PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT
8.8. CONTRAT POUR LA FABRICATION D'ÉTAGÈRES À L'HÔTEL DE VILLE
9. CHEMINS
9.1. RAPPORT DES TRAVAUX DE LA VOIRIE
9.2. REDDITION DE COMPTE POUR LE PAARRM
10. COMPTES À PAYER

MAIRE

SEC.-TRÈS.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

19H30

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

#020-0315 PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BRIGGS
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DROLET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

QUE l'ordre du jour proposé soit adopté.

3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL

3.1. RÉUNION RÉGULIÈRE TENUE LE 2 FEVRIER 2015

#021-0315 PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MCBRINE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER TUER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 2 fevrier 2015 soit adopté.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

+/- 12 personnes

5. URBANISME

5.1. AVIS DE MOTION CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE #264-2015 VISANT À INTÉGRER LES ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS DANS LES RÈGLEMENTS D'URBANISMES

A.M. AVIS DE MOTION, est, par la présente donné avec dispense de lecture par la conseillère MCBRINE concernant le projet de règlement de zonage #264-2015 visant à intégrer les îlots déstructurés dans les règlements d'urbanismes.

5.2. AVIS DE MOTION CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT #265-2015 VISANT À INTÉGRER LES ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS DANS LES RÈGLEMENTS D'URBANISMES

A.M. AVIS DE MOTION, est, par la présente donné avec dispense de lecture par le conseiller TUER concernant le projet de règlement de lotissement #265-2015 visant à intégrer les îlots déstructurés dans les règlements d'urbanismes.

5.3. AVIS DE MOTION CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT #271-2015 SUR LE PLAN D'URBANISME VISANT À INTÉGRER LES ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS DANS LES RÈGLEMENTS D'URBANISMES

A.M. AVIS DE MOTION, est, par la présente donné avec dispense de lecture par le conseiller DROLET concernant le projet de règlement #271-2015

MAIRE

SEC.-TRÉS.

sur le plan d'urbanisme visant à intégrer les îlots déstructurés dans les règlements d'urbanismes.

5.4. AVIS DE MOTION CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE #264-1-2015 VISANT À INTERDIRE LA CARRIÈRES ET SABLIÈRES DANS LES ZONES AF-2, AF-3 ET AF-4

A.M. AVIS DE MOTION, est, par la présente donné avec dispense de lecture par le conseiller CHARTIER concernant le projet de règlement de zonage #264-1-2015 visant à interdire la carrières et sablières dans les zones af-2, af-3 et af-4.

6. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

6.1. RAPPORT POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2015

Permis émis

- 1 permis ou certificats d'autorisation a été émis en février 2015 pour une valeur de 5 000 $.

Inspections/ infractions

- Deux inspections de permis ont été effectuées. / Aucune infraction constatée.

LE RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL EST DÉPOSÉ.

7. CORRESPONDANCE

7.1. Paul Davignon
7.2. Richard Proulx
7.3. Association des Personnes Handicapées Physiques de Brome-Missisquoi

8. ADMINISTRATION

8.1. DEMANDE DE LA PART D'ALLARD & ALLARD CONSTRUCTION INC. À LA CPTAQ POUR L'UTILISATION A UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE SUR LE LOT #P-234

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Ouest a reçu une demande d'autorisation adressée à la CPTAQ de la compagnie Allard et Allard Construction Inc;

ATTENDU QUE la nature de la demande est pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture sur le lot P234 sur une superficie de 7,10 hectares afin de continuer d'exploiter une sablière-gravière;

ATTENDU QUE Allard & Allard Construction Inc. est propriétaire des lots #P231, P234 et P106, rang I et rang II, du cadastre du canton de Bolton dans la municipalité de Bolton-Ouest ayant une superficie totale de 24,21 hectares;

MAIRE

SEC.-TRÉS.

ATTENDU QUE Allard & Allard Construction Inc. a enfreint les conditions suivantes de la décision #336950 rendue par la CPTAQ le 27 septembre 2004 pour les raisons ci-dessous :

3. la superficie ouverte en tout temps est limitée à 2 hectares;

Selon le rapport de la firme EXP produit le 19 septembre 2014, l'air en exploitation est de 1,75 ha et l'aire découverte qui n'est plus exploitée est de 2,87 ha. On peut donc en déduire que 4,62 ha sont actuellement découverts.

4. la profondeur exploitée est limitée au niveau de la propriété correspondante au matricule 8606-54-4060, soit au numéro civique 17, chemin Fuller;
Selon le plan topographique fourni dans la présente demande d'autorisation, la profondeur de l'exploitation est inférieure au niveau d'élévation du terrain du 17 chemin Fuller.

5. dès la disponibilité d'une superficie de 2 hectares, le sol arable sera remis en place et une couverture végétale herbacée ou forestière sera installée;

Une superficie de 2,87 ha qui n'est plus exploitée est toujours découverte.

6. à chaque terme de 5 années, le requérant devra produire à la Commission un rapport de surveillance sommaire (photographies, croquis et notes explicatives) établissant le respect des présentes conditions.

Le rapport de 2014 est évidement incomplet et ne répond qu'en partie à cette condition. En effet, le rapport traite seulement des activités de restauration depuis 2011.

ATTENDU QUE Allard & Allard Construction Inc. a enfreint les conditions suivantes de la résolution municipale #042-0504 pour les raisons ci-dessous :

- *L'exploitation sur les lots #231 & #234 ne peut aller à un niveau inférieur aux lots #P231 & #P105 du matricule #8606-54-4060.*

  Selon le plan topographique fourni dans la présente demande d'autorisation, la profondeur de l'exploitation est inférieure au niveau d'élévation du terrain du 17 chemin Fuller.

- *La superficie décapée ne peut pas excéder 200'x200' à la fois et ladite superficie sera restaurée avant de décaper une autre superficie de la même grandeur.*

  Selon le rapport de la firme EXP produit le 19 septembre 2014, l'air en exploitation est de 1,75 ha et l'aire découverte qui n'est plus exploitée est de 2,87 ha. On peut donc en déduire que 4,62 ha sont actuellement découverts.

MAIRE

SEC.-TRÈS.

ATTENDU QUE tel le stipulent les paragraphes 8 et 9 de la page 2 de la décision #336950, Allard & Allard Construction Inc. s'était engagée auprès de la municipalité à la respecter les conditions de la résolution #042-0504;

ATTENDU QUE les conditions de la décision #336950 ainsi que celles de la résolution #042-0504 ont pour but de diminuer l'impact sur la qualité de l'eau et le potentiel agricole;

ATTENDU QUE les conditions de la décision #336950 ainsi que celles de la résolution #042-0504 ont pour but de protéger la zone de préservation contiguë à l'exploitation;

ATTENDU QU'en vertu de l'Article 62 de la Loi sur la Protection des Activités Agricole du Québec, la CPTAQ doit entre autres se baser sur « l'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale dans la région » tel que le stipule le paragraphe 7;

ATTENDU QUE le lieu de sépulture, le cimetière Fuller, reconnu comme site patrimonial, se situe à proximité de l'exploitation;

ATTENDU QUE la municipalité a entrepris des démarches auprès de la Sureté du Québec et du Gouvernement du Québec sur l'usage d'explosif dans une zone non autorisée qui a été effectuée par Allard & Allard Construction Inc. sur le site de l'exploitation et confirmé par cette dernière;

ATTENDU QU'Allard & Allard Construction Inc. a effectué des coupes d'arbres illégales;

ATTENDU QU'Allard & Allard Construction Inc. a excavé dans la zone pres-3, zone de conservation;

#022-0315 EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER TUER
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER BRIGGS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

QUE la municipalité de Bolton-Ouest recommande à la CPTAQ de ne pas autoriser l'utilisation à des fins autres que l'agriculture sur le lot P234 afin de ne pas continuer l'exploitation d'une sablière/gravière pour une autre période de 10 ans;

QUE la municipalité de Bolton-Ouest recommande à la CPTAQ d'exiger à Allard & Allard Construction Inc. de se conformer aux conditions énumérées dans la décision #336950 ainsi que celles de la résolution #042-050;

MAIRE

SEC.-TRÉS.

8.2. AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT SUR LES PESTICIDES

A.M. AVIS DE MOTION, est, par la présente donné avec dispense de lecture par le conseiller DROLET concernant l'adoption d'un règlement sur les pesticides.

8.3. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL DE LA VÉRIFICATRICE

Le rapport financier 2014 est déposé.

8.4. VENTES POUR ARRÉRAGE DE TAXES

ATTENDU QUE le conseil municipal de Bolton-Ouest a été avisé le 23 février 2015 de tous comptes en arrérages des taxes de 2 ans;

ATTENDU QUE la date limite pour payer des arrérages à la municipalité est le 20 mars 2015;

#023-0315 EN CONSEQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BRIGGS
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MCBRINE
& RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

QUE le conseil municipal de Bolton-Ouest autorise la vente pour défaut de paiement de taxes des immeubles suivants, si les arrérages n'ont pas été payés à la municipalité d'ici le 20 mars 2015.

QUE Philippe De Courval, directeur général, secrétaire-trésorier, soit la personne autorisée pour représenter et faire une offre égale à la valeur des arrérages de taxes plus les frais et intérêts au nom de la municipalité lors de la vente publique.

#8507-88-8360;
#8513-31-6560;
#8515-30-2090;
#8518-34-0025;
#8617-79-1045;
#8703-65-2080;
#8707-89-1393;
#8802-74-3575;
#8803-84-4550;
#8808-88-8080;
#8903-43-1010;
#8908-61-5510;
#8908-75-3405;
#9013-60-4565;
#8808-59-0590;

8.5. REMBOURSEMENT POUR DES FRAIS DE SPORT

#024-0315 IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DROLET
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER CHARTIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE la municipalité de Bolton-Ouest rembourse la surchage de 170$

MAIRE

SEC.-TRÉS.

payée par Isabelle Marcotte pour les activités sportives selon la facture de Loisirs et services communautaires Lac-Brome.

8.6. DON POUR *TOWNSHIPPER'S DAY*

#025-0315 IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MCBRINE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER BRIGGS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE la municipalité de Bolton-Ouest fasse un don de 500$ à *Townshipper's day*.

8.7. CONTRAT POUR LE PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT

Reporté à la réunion du 9 mars 2015 à 19h30.

8.8. CONTRAT POUR LA FABRICATION D'ÉTAGÈRES À L'HÔTEL DE VILLE

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Ouest a demandé des prix pour l'installation d'étagères à l'Hôtel de Ville;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu les prix et propositions suivants:

COMPANIES	PRIX (AVANT TAXES)	PRIX (AVEC TAXES)
A.B. Coté	1 100,00$	1 264,73 $
Gary Harkin	2 300,00 $	2 644,43 $

#026-0315 EN CONSEQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MCBRINE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER TUER
ET RÉSOLU À L'UNINAMITÉ;

QUE la municipalité de Bolton-Ouest accorde un contrat à A.B. Coté pour un total de 1 264,73 $ incluant les taxes pour la fabrication et l'installation d'étagères à l'Hôtel de Ville.

9. CHEMINS

9.1. RAPPORT DES TRAVAUX DE LA VOIRIE

Travaux effectués :

- Lancement de l'appel d'offre pour le contrat de nivelage pour la saison 2015;
- Préparation de la liste des travaux à effectuer sur le réseau routier en 2015;
- Travaux d'entretien divers sur les chemins;
- Reddition de compte pour le programme PAARRM;

MAIRE

SEC.-TRÉS.

- Planification des projets de gestion de l'eau 2015

LE RAPPORT DES TRAVAUX DE LA VOIRIE EST DÉPOSÉ.

9.2. REDDITION DE COMPTE POUR LE PAARRM

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une subvention de 10 000 $;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de faire une reddition de compte;

#027-0315 EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MCBRINE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER CHARTIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

QUE le conseil municipal approuve les dépenses de 13 111,32 $ pour les travaux exécutés sur les chemins et que soit joint à la présente copie des pièces justificatives conformément aux exigences du ministère des Transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité.

10. COMPTES À PAYER

Solde à la banque au 31 décembre	185 930,25	$
Déboursés de janvier 2015	93 414,41	$
Dépôts de janvier 2015	87 978,05	$
Solde à la banque au 31 janvier 2015	180 493,89	$
CPG	455 184,53	$
CPG Parcs et terrains de jeu	149 651,16	$

#028-0315 PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER VAILLANCOURT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER BRIGGS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE les comptes du mois de février 2015 soient approuvés et que les paiements du 2 mars 2015 au montant de 132 341,46 $ soient émis.

#029-0315 IL EST PROPOSÉ À 20H48 PAR LA CONSEILLÈRE MCBRINE, APPUYÉ PAR LE CONSEILLER TUER ET ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ QUE LA RÉUNION SOIT AJOURNÉE AU 9 MARS 2015 À 19H30.

MAIRE

SEC.-TRÉS.

La seconde séance ordinaire du Conseil municipal de Bolton-Ouest suivant la séance qui s'est tenue le lundi 2 mars 2015 à 19h30 à l'Hôtel de Ville, s'est tenue le 9 mars 2015 à 19h30 à l'Hôtel de Ville.

PRÉSENTS:
Donald Badger, maire
Robert Chartier, conseiller #1
Joann McBrine, conseillère #2
Julian Tuer, conseiller #3
Denis Vaillancourt, conseiller #4
Jacques Drolet, conseiller #5
Cedric Briggs, conseiller #6

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. PROPOSITION D'UN SECRÉTAIRE DE RÉUNION
3. CONTRAT POUR LE PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT

---

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

19H30

2. PROPOSITION D'UN SECRÉTAIRE DE RÉUNION

#030-0315

IL EST PROPOS PAR LA CONSEILLÈRE MCBRINE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DROLET
ET ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ;

QUE le conseiller Vaillancourt soit nommé comme secrétaire de la réunion.

3. CONTRAT POUR LE PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Ouest a demandé des prix pour un Plan stratégique de développement;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu les prix et propositions suivants:

COMPANIES	PRIX (AVANT TAXES)	PRIX ET KM (AVEC TAXES)
Niska	17 250,00 $	19 833,19 $
Trigone	19 130,00 $	21 994,22 $
Brac	19 982,66 $	23 147,86 $
Conseil Movez Action	5 120,00 $	5 886,72 $

MAIRE

SEC.-TRÉS.

#031-0315 EN CONSEQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DROLET
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER BRIGGS
ET ADOPTÉ À L'UNINAMITÉ;

QUE la municipalité de Bolton-Ouest accorde un contrat à TRIGONE pour un total de 21 994,22 $ incluant les taxes comme stipulé dans l'offre de service 4823-15-01QCM1OsR4.

QUE le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à signer le contrat au nom de la municipalité de Bolton-Ouest.

LA RÉUNION EST LEVÉE PAR LE CONSEILLER TUER.

Philippe De Courval	Donald Badger
Directeur général	Maire
Secrétaire-trésorier	

LA PROCHAINE RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL AURA LIEU MERCREDI LE 8 AVRIL 2015 À 19H30. LE PROCÈS-VERBAL N'EST PAS OFFICIEL TANT QU'IL N'EST PAS ADOPTÉ ET SIGNÉ À UNE SÉANCE SUBSÉQUENTE DU CONSEIL.

MAIRE

SEC.-TRÉS.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

La séance ordinaire du Conseil municipal de Bolton-Ouest s'est tenue le lundi 4 avril 2016 à 19h30 à l'Hôtel de Ville.

PRÉSENTS :
Donald Badger, maire
Lindsay Tuer, conseillère #2
Julian Tuer, conseiller #3
Denis Vaillancourt, conseiller #4
Jacques Drolet, conseiller #5
Cédric Briggs, conseiller #6
Philippe De Courval, Directeur Général
Guillaume Lavoie, inspecteur municipal
Ralph Bird, inspecteur à la voirie

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
3.1. RÉUNION RÉGULIÈRE TENUE LE 7 MARS 2016
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. URBANISME
5.1. RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
5.2. RÉSOLUTION VISANT AUTORISER UNE DÉPENSE POUR LA CESSION D'UN LOT
6. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL
6.1. RAPPORT POUR LE MOIS DE MARS 2016
7. ADMINISTRATION
7.1. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2015
7.2. DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS AU 31 MARS 2016
7.3. RÉSOLUTION VISANT À ADOPTER UNE ENTENTE AVEC LE WEST BOLTON AGRICULTURAL GROUP
7.4. RÉSOLUTION VISANT À CRÉER UN COMITÉ SUR L'AGRICULTURE
7.5. RÉSOLUTION VISANT À CRÉER UN COMITÉ SUR L'INTERNET HAUTE VITESSE
7.6. RÉSOLUTION VISANT À OCTROYER UN CONTRAT POUR LA TONTE DU GAZON
7.7. RÉSOLUTION VISANT À AUTORISER UNE DÉPENSE DE FORMATION
7.8. RÉSOLUTION VISANT À AUTORISER UNE DÉPENSE POUR UNE BANQUE D'HEURES AVEC INFOTECH
7.9. RÉSOLUTION VISANT À AUTORISER L'INSTALLATION D'UNE SIGNALISATION POUR LE TOUR DES ARTS
8. CHEMINS
8.1. DÉPÔT DU RAPPORT DES TRAVAUX DE VOIRIE
8.2. RÉSOLUTION VISANT À OCTROYER UN CONTRAT POUR LE NIVELAGE DES CHEMINS
8.3. RÉSOLUTION VISANT À OCTROYER UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE GRAVIER
8.4. RÉSOLUTION VISANT À OCTROYER UN CONTRAT POUR LE TRANSPORT DU GRAVIER
8.5. RÉSOLUTION VISANT À AUTORISER UNE DÉPENSE POUR DES TRAVAUX PRINTANIERS SUR LES CHEMINS
9. INCENDIE
9.1. RAPPORT D'INCENDIE DU MOIS DE MARS
10. VARIA

MAIRE

SEC.-TRÉS.

10.1. BACS BLEUS
10.2. SÉANCE D'INFORMATION SUR L'AGRICULTURE
11. COMPTES À PAYER
12. LEVÉE DE LA RÉUNION

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

19H30

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

#038-0416 PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DENIS VAILLANCOURT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES DROLET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE l'ordre du jour proposé soit adopté.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 RÉUNION RÉGULIÈRE TENUE LE 7 MARS 2016

#039-0416 PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CEDRIC BRIGGS
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER JULIEN TUER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 7 Mars 2016 soit adopté.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

+/- 17 personnes

5. URBANISME

5.1. RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

- **Demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'utilisation d'un lot à des fins autres qu'agricoles – piste de motocross**

Le point est reporté.

- **Demande de renouvellement d'un certificat d'autorisation du ministère de l'environnement – sablière R.M.J.A.M**

Le Comité Consultatif recommande d'accepter la demande de renouvellement et d'écrire une lettre au MDDELCC suggérant un suivi étroit quant aux engagements relatifs à la nappe phréatique.

- **Plan d'implantation et d'intégration architecturale**

L'inspecteur municipal informe le comité sur les possibilités qu'offres un PIIA.

- **Dossiers à la CPTAQ**

  - **Sablière Allard et Allard**

Une audience publique concernant le renouvellement de l'autorisation de la sablière Allard et Allard a eu lieu. La commission est encore en délibération.

  - **Sablière DJL banc Bailey**

La CPTAQ a accepté le renouvellement de l'autorisation.

  - **Sablière Sintra inc.**

MAIRE

SEC.-TRÉS.

La CPTAQ a accepté le renouvellement de l'autorisation.

LE RAPPORT EST DÉPOSÉ.

5.2. RÉSOLUTION VISANT AUTORISER UNE DÉPENSE POUR LA CESSION D'UN LOT

ATTENDU QU'À la suite de la réforme cadastrale, un lot omis a été identifié tel qu'illustré dans l'annexe A ;

ATTENDU QUE la notaire Dupuis nous a démontré que le lot 5 193 735 appartient à la municipalité, et non à M. Gordon Bailey, tel qu'indiqué sur les plans cadastraux ;

ATTENDU QUE M. Sylvain Desjardins, propriétaire du 274 chemin Spicer, s'est adressé à nous, par l'entremise du notaire Laurence Dupuis, dans le but de nous indiquer sont intérêt à acquérir le lot 5 193 735;

ATTENDU QUE le terrain ne représente pas d'intérêt pour la municipalité.

EN CONSÉQUENCE
#040-0416 IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLIÈRE LINDSAY TUER
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DENIS VAILLANCOURT
& RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

Que la municipalité cède et transporte tous ses droits titres et intérêts qu'elle pourrait détenir dans le lot 5 193 735 à Sylvain Desjardins ;

6. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

6.1. RAPPORT POUR LE MOIS DE MARS 2016

Permis émis

- 5 permis ou certificat d'autorisation a été émis en mars 2016 pour une valeur de 100 000 $.

Inspections/ infractions

- Quatre inspections de permis ont été effectuées.
- Aucune infraction constatée.

Autre

- Renouvellement d'autorisation de la CPTAQ pour deux sablières : Construction DJL inc. (chemin Bailey) et Sintra inc. (chemin Bailey).

LE RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL EST DÉPOSÉ.

7. ADMINISTRATION

7.1. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2015

	2014 results / Résultats 2014	2015 budget / Budget 2015	2015 results / Résultats 2015	Différence / Difference
Administration	261 457	325 191	325 237	46
Sécurité publique /	335 117	338 854	323 501	-15353

Public Safety				
Transport	458 465	492 976	372 197	-120779
Hygiène / Hygiene	142 381	153 448	142 062	-11386
Urbanism / Urbanisme	92 547	130 117	125 612	-4505
Loisirs et culture / Recreation and culture	5 647	11 800	11 800	0
Frais / Fees	7 827	7 912	7 912	0
Amortissement / Amortization	-	-	79 986	

LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL EST DÉPOSÉ.

7.2. DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS AU 31 MARS 2016

Surplus accumulé (2014) / Accumulated surplus (2014)	770 692
Surplus accumulé (2015) / Accumulated surplus (2015)	848 069
Surplus – déficit (2015) / Surplus – deficit (2015)	77 377

LE RAPPORT DU DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS EST DÉPOSÉ.

7.3. RÉSOLUTION VISANT À ADOPTER UNE ENTENTE AVEC LE WEST BOLTON AGRICULTURAL GROUP

Attendu que la Municipalité a présenté un projet d'aide financière dans le cadre du Pacte rural Brome Missisquoi 2016 ;

Attendu que ce projet vise la revitalisation de l'agriculture sur le territoire de la Municipalité et plus particulièrement à mettre en place les conditions nécessaires au démarrage d'un projet pilote innovant en agriculture ;

Attendu que ce projet a été accepté par la MRC et a fait l'objet d'une entente avec la Municipalité afin de déterminer les conditions d'octroi de cette aide financière.

Attendu que la Municipalité souhaite conclure une entente avec les agriculteurs intéressés à la réalisation de ce projet afin de circonscrire les modalités et conditions de versement de cette aide financière.

#041-0416

IL EST PROPOSÉ PAR

MAIRE

SEC.-TRÉS.

APPUYÉ PAR
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE la municipalité de Bolton-Ouest approuve l'entente intitulée: *Protocole d'entente pour l'octroi d'une aide financière;pacte rural Brome-missisquoi 2016;projet de revitalisation de l'agriculture à Bolton-Ouest.*

7.4. RÉSOLUTION VISANT À AUTORISER UNE DÉPENSE POUR EFFECTUER UN CERTIFICAT DE LOCALISATION POUR L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas de certificat de localisation de l'hôtel de ville ;

CONSIDÉRANT que ce dernier est nécessaire pour explorer tous travaux ou opérations cadastrales sur l'hôtel de ville ;

#028-0316

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLIÈRE LINDSAY TUER
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DENIS VAILLANCOURT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE la municipalité de Bolton-Ouest autorise une dépense de 1060$ taxes inclues pour octroyer un contrat à Migué & Fournier Arpenteurs-Géomètres Inc. pour la réalisation d'un certificat de localisation pour l'hôtel de ville.

7.5. RÉSOLUTION CONCERNANT LA VENTE POUR ARRÉRAGE DE TAXES MUNICIPALES

ATTENDU QUE le conseil municipal de Bolton-Ouest a été avisé le 29 février 2016 de tous comptes en arrérages des taxes de 2 ans ;

#029-0316

ATTENDU QUE la date limite pour payer des arrérages à la municipalité est le 20 mars 2016 ;

EN CONSEQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ROBERT CHARTIER
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DENIUS VAILLANCOURT
& RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE le conseil municipal de Bolton-Ouest autorise la vente pour défaut de paiement de taxes des immeubles suivants, si les arrérages n'ont pas été payé à la municipalité d'ici le 20 mars 2016 et que Philippe De Courval, directeur général/secrétaire-trésorier, soit le représentant de la municipalité.

#030-0316

#8507 54 8061 #8708 81 5186 #8802 76 6832 #8807 18 6848 #8817 11 3037 #8907 28 4245 #8907 34 7482	#8908 62 7745 #8913 90 2551 #9010 28 8614 #9010 93 6778 #9012 90 2875 #9013 62 7798

8. CHEMINS

8.1. RAPPORT DES TRAVAUX DE LA VOIRIE

Travaux effectués :

- Réunions du comité de la voirie les 17 et 22 février.

MAIRE

SEC.-TRÉS.

- Rédaction du rapport avec l'aide de quelques participants et début du suivi de plusieurs points.
- Envoie des appels d'offre pour les contrats de nivelage et de gravier.
- Coupe d'arbres dangereux au chemin Stagecoach.

#031-0316

LE RAPPORT DE LA VOIRIE EST DÉPOSÉ.

8.2. RÉSOLUTION CONCERNANT LA REDDITION DE COMPTE POUR LE PROGRAMME D'AIDE À AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une subvention de 10 000 $;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de faire une reddition de compte ;

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CEDRIC BRIGGS
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES DROLET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 13 737,00$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux aient été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

8.3. RÉSOLUTION CONCERNANT LA REDDITION DE COMPTE POUR LE PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de $121,729 pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 & 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées ;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dument complété ;

EN CONSEQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLIÈRE LINDSAY TUER
#032-0316 APPUYÉ PAR LE CONSEILLER LE CONSEILLER DENIS VAILLANCOURT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE la municipalité de Bolton-Ouest mandate la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton comme vérificateur externe afin de compléter l'annexe B ou un rapport spécial concernant la reddition des comptes.

ANNEXE A

MAIRE

SEC.-TRÉS.

Entretien général	30 857,85$
Gravier	16 990,46$
Abat-poussière	44 825,31$
Nivelage	50 779,73$
Total	143 453,35$

8.4. RÉSOLUTION VISANT UNE PERMISSION ANNUELLE DE TRAVAUX D'URGENCE AVEC LE MTQ

#033-0316

ATTENDU QUE le MTQ demande un permis aux municipalités pour les travaux sur leurs routes ;

ATTENDU QUE LE MTQ veut accélérer le processus pour les situations d'urgence

ATTENDU QUE le MTQ demande à la municipalité de Bolton-Ouest de signer un cautionnement annuel de travaux d'urgence sur leurs routes ;

ATTENDU QUE le Ministère des Transports du Québec a décidé de faire parvenir aux municipalités une Permission annuelle pour les interventions d'urgences sur les routes du MTQ ;

ATTENDU QU'une résolution est requise ;

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ROBERT CHARTIER
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER JULIAN TUER
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ;

QUE la municipalité se porte garante du fait qu'elle pourrait, en cours d'année, effectuer des travaux sur les routes de juridiction provinciale pour la remise en état des éléments composant la route, pour reconstruire ces routes selon les normes du ministère des Transports et les autres exigences particulières apparaissant dans le permis d'intervention, pour un montant estimé ne dépassant pas 10 000$;

QUE le responsable pour signer les permis soit l'inspecteur de la voire ;

QUE la présente résolution soit valide pour une période de 12 mois à compter de la date d'adoption.

8.5. RÉSOLUTION CONCERNANT UN APPEL D'OFFRE POUR L'ABAT-POUSSIÈRE

ATTENDU QUE la Municipalité de Bolton-Ouest a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière ;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

Permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente

MAIRE SEC.-TRÉS.

ayant pour but l'achat de matériel ;

Précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ
#034-0316 s'engage à respecter ces règles ;

Précisent que le présent processus contractuel est assujetti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer *le chlorure en solution liquide* dans les quantités nécessaires pour ses activités ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES DROLET
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DENIS VAILLANCOURT
ET ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ ;

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (*le chlorure en solution liquide*) nécessaires aux activités de la Municipalité ;

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit livré soit déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres ;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé ;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, se l'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée ;

QUE la Municipalité reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants ; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres ;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

9. INCENDIE

#035-0316

9.1. DÉSOLUTION VISANT À ADOPTER LE RAPPORT D'INCENDIE DU MOIS DE FÉVRIER

Aucun incendie a été rapporté.

LE RAPPORT DU SERVICE INCENDIE EST DÉPOSÉ.

9.2. RÉSOLUTION VISANT À ADOPTER LE RAPPORT ANNUEL DU SERVICE INCENDIE

ATTENDU que le schéma de couverture de risques de la MRC Brome-Missisquoi

MAIRE

SEC.-TRÉS.

est entré en vigueur le 7 juillet 2006 ;

ATTENDU que chaque municipalité locale se doit de produire un rapport annuel pour l'année précédente et l'adopter par résolution, tel que prescrit par l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie ;*

ATTENDU que le ministère de la Sécurité publique a fourni un fichier *E*xcel pour faciliter la rédaction et la compilation de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie. Ce fichier comporte trois (3) onglets soit : PMO (plan de mise en œuvre), IP (indicateur de performance) et GRAPH (indicateur de performance sous forme de graphique) ;

ATTENDU que le rapport annuel 2015 a été complété par le directeur du service de sécurité incendie de la ville de Lac-Brome agissant pour la municipalité de Bolton-Ouest ;

ATTENDU que la municipalité de Bolton-Ouest a pris connaissance du rapport d'activités annuel 2015 ;

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CEDRIC BRIGGS
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DENIS VAILLANCOURT
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ;

Que la municipalité de Bolton-Ouest adopte son rapport d'activités annuel 2015 en lien avec le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie et autorise à le transmettre à la MRC Brome-Missisquoi. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels des municipalités formant le territoire de la MRC et le transmettra par la suite au ministre de la Sécurité publique.

10. VARIA

10.1. BACS BLEUS

Il est proposé par le conseiller Robert Chartier de rendre publique les appels d'offres concernant les bacs bleus de recyclages.

10.2. SÉANCE D'INFORMATION SUR L'AGRICULTURE

Une réunion spéciale sur l'agriculture se tiendra à l'hôtel de ville le 16 avril 2016. Le sujet portera plus particulièrement sur l'amélioration du sol et sur le financement. Nous y attendons des invitées spéciales tels ; Dre Yolande Dolpé et un représentant de la firme Premier Tech qui aborderont le sujet du sol, ainsi qu'un ou une spécialiste en fiscalité de Revenu Québec sera sur place.

11. COMPTES À PAYER

Solde à la banque au 31 janvier 2016	**189 047,35 $**
Déboursés de février 2016	**137 049,84 $**
Dépôts de février 2016	**56 363,04 $**
Solde à la banque au 29 février 2016	**108 360,55 $**
CPG	**505 184,53 $**
CPG Parcs et terrains de jeu	**149 651,16 $**

#036-0316

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ROBERT CHARTIER
APPUYÉ PAR LE CONSEILER JACQUES DROLET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

MAIRE

SEC.-TRÉS.

QUE les comptes du mois de février 2016 soit approuvés et que les paiements du 7 mars 2016 au montant de 134 511,13$ soient émis.

11. **LEVÉE DE LA RÉUNION**

LA SÉANCE EST LEVÉE PAR LE CONSEILLER CEDRIC BRIGGS À 20H14.

Guillaume Lavoie	Donald Badger
Inspecteur Municipal	Maire

LA PROCHAINE RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL AURA LIEU LUNDI LE 4 AVRIL 2016 À 19H30. LE PROCÈS-VERBAL N'EST PAS OFFICIEL TANT QU'IL N'EST PAS ADOPTÉ ET SIGNÉ À UNE SÉANCE SUBSÉQUENTE DU CONSEIL.

#037-0316

GL/js

MAIRE

SEC.-TRÉS.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

La séance ordinaire du Conseil municipal de Bolton-Ouest s'est tenue le samedi 2 mai 2015 à 9h30 à l'Hôtel de Ville.

PRÉSENTS:
Donald Badger, maire
Robert Chartier, conseiller #1
Joann McBrine, conseiller #2
Julian Tuer, conseiller #3
Denis Vaillancourt, conseiller #4
Jacques Drolet, conseiller #5
Cédric Briggs, conseiller #6
Guillaume Lavoie, inspecteur municipal
Philippe De Courval, directeur général / secrétaire-trésorier

---

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
3.1 RÉUNION RÉGULIÈRE TENUE LE 8 AVRIL 2015
4. PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER 2014 PAR RAYMOND, CHABOT, GRANT, THORNTON
5. PÉRIODE DE Q1UESTIONS
6. URBANISME
6.1 RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
6.2 DÉROGATION MINEURE CONCERNANT LE LOTISSEMENT D'UN LOT DE 5000 M² AYANT UN FRONTAGE DE 14,70 MÈTRES AU LIEU DE 66,6 MÈTRES (LOT :#P140, P12)
6.3 DÉROGATION MINEURE CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'UNE PISCINE CREUSÉE EN COURS AVANT, AU LIEU D'ÊTRE CONSTRUITE EN COURS LATÉRALE OU ARRIÈRE (LOT :#385-8)
6.4 AVIS DE MOTION POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT #264-2008 VISANT À INTÉGRER LA RÉGLEMENTATION PROVINCIALE CONCERNANT LES DROITS ACQUIS POUR LES CARRIÈRES ET SABLIÈRES
6.5 FORMATION EN URBANISME
7. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL
7.1 RAPPORT POUR LE MOIS D'AVRIL 2015
8. WILLIAM G. DUKE
9. ADMINISTR4ATION
9.1 RÉSOLUTION OCTROYANT UN DON AU COMITÉ DE RESTAURATION DE L'ÉGLISE ST-ANDREW POUR LES TAXES MUNICIPALES
9.2 RÉSOLUTION POUR AUGMENTER LE CPG DE 50,000$
9.3 RÉSOLUTION OCTROYANT UN CONTRAT À STECTOR INC. POUR LA TONTE DU GAZON À L'HÔTEL DE VILLE
9.4 RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'INSTALATION D'UNE SIGNALISATION POUR LE TOUR DES ARTS
9.5 AVIS DE MOTION POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT SUR LES ADRESSES CIVIQUES
10. CHEMINS
10.1 RAPPORT DES TRAVAUX DE LA VOIRIE

MAIRE

SEC.-TRÉS.

11. INCENDIE
11.1 RAPPORT INCENDIE DES MOIS D'AVRIL 2015
12. VARIA
12.1 RÈGLEMENT SUR LES PESTICIDES
12.2 PLAN STRATÉGIQUES DE DÉVELOPPEMENT
12.3 FÊTES DES VOISINS
13. COMPTES À PAYER
14. LEVÉE DE LA RÉUNION

MAIRE

SEC.-TRÉS.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

9H30

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

#044-0515 PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MCBBRINE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER TUER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

QUE l'ordre du jour proposé soit adopté.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 **RÉUNION RÉGULIÈRE TENUE LE 8 AVRIL 2015**

#045-0515 PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DROLET
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER VAILLANCOURT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 8 avril 2015 soit adopté.

4. PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER 2014 PAR RAYMOND, CHABOT, GRANT, THORNTON

Le rapport financier a été présenté par la firme comptable Raymond, Chabot, Grant, Thornton.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

+/- 7 personnes

6. URBANISME

6.1 RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Le rapport du mois d'avril est déposé.

6.2.DÉROGATION MINEURE CONCERNANT LE LOTISSEMENT D'UN LOT DE 5000 M² AYANT UN FRONTAGE DE 14,70 MÈTRES AU LIEU DE 66,6 MÈTRES (LOT :#P140,P12)

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été présentée par le propriétaire du Lot: #P140, P12 (23 Quilliams);

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure concerne le lotissement d'un lot de 5000m² ayant un frontage de 14,70 mètres au lieu de 66,6 mètres tel que stipulé à l'article 4.1.2 du règlement de lotissement #265-2008.

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires voisins de leurs droits de propriété;

ATTENDU QUE la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme est d'approuver la demande;

#046-0515 EN CONSÉQUENCE

MAIRE

SEC.-TRÉS.

IL EST PROPOSÉ PAR DROLET
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER TUER
& RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

QUE la municipalité de Bolton-Ouest approuve la demande de dérogation mineure pour le lotissement d'un lot de 5000m² ayant un frontage de 14,70 mètres au lieu de 66,6 mètres tel que stipulé à l'article 4.1.2 du règlement de lotissement #265-2008.

6.3.**DÉROGATION MINEURE CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'UNE PPISCINE CREUSÉE EN COUR AVANT, AU LIEU D'ÊTRE CONSTRUITE EN COURLATÉRALE OU ARRIÈRE (LOT :#385-8)**

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été demandée par le propriétaire du Lot: #385-8;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure concerne la construction d'une piscine creusée en cour avant, au lieu d'être construite en cours latérale ou arrière, tel que stipulé par l'article 6.1.1.1 du règlement de zonage #264-2008.

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires voisins de leurs droits de propriété;

ATTENDU QUE la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme est d'approuver la demande;

#047-0515

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MCBRINE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER BRIGGS
& RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

QUE la municipalité de Bolton-Ouest approuve la demande de dérogation mineure pour la construction d'une piscine creusée en cours avant, au lieu d'être construite en cours latérale ou arrière, tel que stipulé par l'article 6.1.1.1 du règlement de zonage #264-2008.

6.4 **AVIS DE MOTION POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT #264-2008 VISANT À INTÉGRER LA RÉGLEMENTATION PROVINCIALE CONCERNANT LES DROITS ACQUIS POUR LES CARRIÈRES ET SABLIÈRES**

A.M.

AVIS DE MOTION, est, par la présente donné avec dispense de lecture par le conseiller Tuer pour modifier le règlement #264-2008 concernant les droits acquis pour les carrières et sablières.

6.5 FORMATION EN URBANISME

MAIRE

SEC.-TRÉS.

#048-0515 PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER VAILLANCOURT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER BRIGGS
& RÉSOLU A L'UNANIMITÉ;

QUE le Conseil municipal autorise la dépense de 517,39 $ taxes incluses pour une formation en urbanisme donnée par Paradis, Lemieux, Francis le 26 mai 2015.

7. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

7.1 RAPPORT POUR LE MOIS D'AVRIL 2015

Permis émis

- 8 permis ou certificats d'autorisation a été émis en avril 2015 pour une valeur de 407000 $.

Inspections/ infractions

- Quatre inspections ont été effectuées. / Aucune infraction constatée.

Autre

- Plusieurs problématiques par rapport à la rénovation cadastrale.
- Distribution d'un dépliant d'information sur le règlement sur les pesticides.

LE RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL EST DÉPOSÉ.

8. CORRESPONDANCE

8.1. WILLIAM G. DUKE

9. ADMINISTRATION

9.1 RÉSOLUTION OCTROYANT UN DON AU COMITÉ DE RESTAURATION DE L'ÉGLISE ST-ANDREW POUR LES TAXES MUNICIPALES

Remboursement des taxes municipales 2015 – Comité de restauration St-Andrew

QUE le conseil municipal de Bolton-Ouest autorise un don de $158.41 au comité de restauration St. Andrew dans l'année 2015 représentant les taxes de l'année 2015.

#049-0515 PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MCBRINE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER VAILLANCOURT
& RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

LE CONSEILLER TUER S'EST ABSTENU POUR CONFLIT D'INTÉRÊT.

9.2. RÉSOLUTION POUR AUGMENTER LE CPG DE 50 000$

CONSIDÉRANT que la municipalité possède déjà des CPG;

CONSIDÉRANT qu'au cours des deux dernières années, le compte de

MAIRE

SEC.-TRÉS.

banque n'est pas descendu en deça de 90 000$;

#050-0515

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DROLET
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER BRIGGS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

QUE la Municipalité de Bolton-Ouest autorise le directeur général / secrétaire-trésorier et le maire à retirer 50 000$ du compte de banque pour le placer dans un CPG de la municipalité

9.3. RÉSOLUTION OCTROYANT UN CONTRAT À STECOR INC. POUR LA TONTE DU GAZON À L'HÔTEL DE VILLE

ATTENDU QUE Stecor Inc. était responsable de la tonte du gazon en 2014;

ATTENDU QUE le prix reste le même;

#051-0515

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER VAILLANCOURT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER TUER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

QUE la municipalité de Bolton-Ouest engage les services de Stecor Inc. afin de faire la tonte de gazon et le découpage environ aux deux semaines au taux de 35,00$ la visite pour 2015.

9.4. **RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'INSTALLATION D'UNE SIGNALISATION POUR LE TOUR DE ARTS**

Résolution autorisant l'installation de l'affichage pour le tour des arts

ATTENDU QUE le comité de signalisation du Tour Des Arts doit faire une demande auprès du M.T.Q. concernant l'installation de panneaux d'affichage afin d'indiquer l'événement durant la période du 11 au 19 juillet 2015;

ATTENDU QU'une condition est que l'organisateur doit avoir l'accord de la municipalité afin de respecter les règlements municipaux;

#052-0515

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MCBRINE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER VAILLANCOURT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

QUE la municipalité de Bolton-Ouest est en accord avec l'affichage et la signalisation de l'événement selon la disposition à l'article 2a du règlement de zonage #264-2008.

LE CONSEILLER CHARTIER S'EST ABSTENU POUR CONFLIT D'INTÉRÊT

9.5. AVIS DE MOTION POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT SUR LES ADRESSES CIVIQUES

A.M.

AVIS DE MOTION, est, par la présente donné avec dispense de lecture par la CONSEILLÈRE MCBRINE concernant la modification du règlement sur

MAIRE SEC.-TRÉS.

les adresses civiques.

10. CHEMINS

10.1. RAPPORT DES TRAVAUX DE LA VOIRIE

Travaux effectués :

- Réparation de plusieurs chemins suite aux dommages causés par le dégel;
- Début des travaux de nivelage;
- Préparation du contrat de déneigement de 2015-2016;
- Balayage des ponts;
- Réception des listes de prix pour divers équipements de différents entrepreneurs.

LE RAPPORT DE LA VOIRIE EST DÉPOSÉ.

11. INCENDIE

11.1. RAPPORT INCENDIE DES MOIS D'AVRIL 2015

Aucun feu n'a eu lieu pour le mois d'avril 2015.

12. VARIA

12.1. RÈGLEMENT SUR LES PESTICIDES

Le règlement ne s'applique pas pour l'épandage d'engrais pour les agriculteurs.

12.2. PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT

23 Mai
Consultation publique
Lettres acceptées

XX mai/juin
Rapport préliminaire (diagnostic et recommandations)
Force et faiblesse / Menaces /Opportunités
Révision par le sous-comité avant de le présenter au Conseil.

XX XXX
Possibilité d'une consultation publique fermée (Organisée par Trigone)
Sur invitation seulement / Seulement si nécessaire

12/13 juin
Élaboration du plan stratégique
Jour 1 : vision, mission, les valeurs et les orientations Jour 2 : actions ou projets à considérer.

XX Aout
Rapport final
Avec le plan d'action.

XX Sept
Rencontre finale avec le public
Présentation du plan d'action retenue.

MAIRE

SEC.-TRÉS.

Invitation pour la présentation de représentants de la MRC, RLB, VLB, St. Etienne, etc.

12.3. **FÊTE DES VOISINS**

Ceux qui sont intéressés à faire partie du comité ou offrir leur propriété pour accueillir l'évènement peuvent communiquer avec la municipalité.

13. **COMPTES PAYABLE**

Solde à la banque au 31 mars 2015	270 419,38	$
Déboursés d'avril 2015	76 535,95	$
Dépôts d'avril 2015	278 107,65	$
Solde à la banque au 30 avril 2015	471 991,08	$
CPG	455 184,53	$
CPG Parcs et terrains de jeu	149 651,16	$

#053-0515

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BRIGGS
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER TUER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE les comptes du mois d'avril 2015 soient approuvés et que les paiements du 2 mai 2015 au montant de 40 251,72 $ soient émis.

14. **LEVÉE DE LA RÉUNION**

La séance est levée par le conseiller chartier à 10h54.

Philippe De Courval	Donald Badger
Directeur général	Maire
Secrétaire-trésorier	

LA PROCHAINE RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL AURA LIEU LUNDI LE 1 JUIN 2015 À 19H30. LE PROCÈS-VERBAL N'EST PAS OFFICIEL TANT QU'IL N'EST PAS ADOPTÉ ET SIGNÉ À UNE SÉANCE SUBSÉQUENTE DU CONSEIL.

MAIRE

SEC.-TRÉS.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

La séance ordinaire du Conseil municipal de Bolton-Ouest s'est tenue le lundi 1 juin 2015 à 19h30 à l'Hôtel de Ville.

PRÉSENTS:
Donald Badger, maire
Robert Chartier, conseiller #1
Joann McBrine, conseiller #2
Julian Tuer, conseiller #3
Denis Vaillancourt, conseiller #4
Jacques Drolet, conseiller #5
Cédric Briggs, conseiller #6
Philippe De Courval, directeur général / secrétaire-trésorier
---

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
3.1. RÉUNION RÉGULIÈRE TENUE LE 2 MAI 2015
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. URBANISME
5.1. RÈGLEMENT #264-1-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #264-2015 VISANT À INTÉGRER LA RÈGLEMENTATION PROVINCIALE CONCERNANT LES DROITS ACQUIS POUR LES CARRIÈRES ET SABLIÈRES
6. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL
6.1. RAPPORT POUR LE MOIS DE MAI 2015
7. ADMINISTRATION
7.1. RÉSOLUTION AUTORISANT UNE DÉPENSE POUR PARTICIPER AU CONGRÈS DE LA FQM
7.2. RÉSOLUTION POUR REMBOURSER DES FRAIS DE LOISIRS
7.3. RÉSOLUTION ENGAGEANT UNE NOUVELLE ADJOINTE ADMINISTRATIVE
7.4. RÉSOLUTION MODIFIANT LA DATE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MOIS DE JUILLET
7.5. RÉSOLUTION AUTORISANT UNE DÉPENSE POUR LA PRÉSENTATION DU RAPPORT FINAL DU PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT
7.6. RÈGLEMENT #291-2015 ABROGEANT LE RÈGLEMENT #291 CONCERNANT LES ADRESSES CIVIQUES
8. CHEMINS
8.1. RAPPORT DES TRAVAUX DE LA VOIRIE
8.2. RÉSOLUTION AUTORISANT LA TENUE DU TOUR CYCLISTE « LES 100 À B7 » SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ
9. VARIA
9.1. CONSULTATION PUBLIQUE
9.2. FÊTES DES VOISINS
10. COMPTES À PAYER
11. LEVÉE DE LA RÉUNION

MAIRE

SEC.-TRÉS.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

19H30

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

#054-0615 PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BRIGGS
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER VAILLANCOURT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

QUE l'ordre du jour proposé soit adopté.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 RÉUNION RÉGULIÈRE TENUE LES 2 MAI 2015

#055-0615 PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER TUER
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MCBRINE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 2 mai 2015 soit adopté.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

+/- 8 personnes

5. URBANISME

5.1. PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT #264-1-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #264-201 VISANT À INTÉGRER LA RÈGLEMENTATION PROVINCIALE CONCERNANT LES DROITS ACQUIS POUR LES CARRIÈRES ET SABLIÈRES

ATTENDU que les articles 18.2.1, 18.2.2, 18.2.3 sont inopérants en vertu de l'article 124 de la Loi sur la qualité de l'environnement ;

ATTENDU que pour entrer en vigueur, ces articles doivent obtenir la sanction du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte aux Changements Climatiques ;

ATTENDU que pour être conforme, les articles doivent comprendre des dispositions qui prennent en considération la notion de droits acquis ;

#056-0615 EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MCBRINE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DROLET
& RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

QUE le règlement # 264-1-2015 soit adopté.

6. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

6.1. RAPPORT POUR LE MOIS DE MAI 2015

MAIRE

SEC.-TRÉS.

Permis émis

- 17 permis ou certificats d'autorisation a été émis en mai 2015 pour une valeur de 1 129 800 $.

Inspections/ infractions

- Deux inspections ont été effectuées.
- Trois avis d'infractions ont été envoyés.

Autre

- Demande de soumission pour faire nettoyer une résidence insalubre.

LE RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL EST DÉPOSÉ.

7. ADMINISTRATION

7.1. RÉSOLUTION AUTORISANT UNE DÉPENSE POUR PARTICIPER AU CONGRÈS DE LA FQM

ATTENDU QUE le Congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités se tiendra du 24 au 26 septembre 2015;

ATTENDU QUE plusieurs formations et ateliers pertinents se donnent lors du congrès;

ATTENDU QUE le congrès se tiendra à Québec;

#057-0615

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER TUER
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER CHARTIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

QU'une dépense n'excédant pas 3975.84$ plus taxes pour l'inscription et les chambres d'hôtel pour le Congrès de la FQM soient autorisée, ainsi que le remboursement du kilométrage et des repas.

7.2. RÉSOLUTION POUR REMBOURSER LES FRAIS DE LOISIRS

#058-0615

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER VAILLANCOURT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER BRIGGS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

QUE la municipalité de Bolton-Ouest rembourse la surchage pour les activités sportives comme suit:

Nom	Activité	Centre communautaire	Prix
Josée McDuff	Hockey	Waterloo	300$
Joy Banks	Équilibre	Lac-Brome	28,71$

MAIRE

SEC.-TRÈS.

7.3. RÉSOLUTION ENGAGEANT UNE NOUVELLE ADJOINTE ADMINISTRATIVE

#059-0615

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER VAILLANCOURT
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MCBRINE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

QUE la municipalité de Bolton-Ouest engage les services de Jacqueline Samson comme assistante administrative selon les conditions suivantes :

1. Une période de probation de 3 mois.
2. Un salaire annuel de 30 030$ (17,50$/h) pour 33 heures par semaine fondé sur 5 jours.
3. Une compensation de kilométrage de $0.45 par kilomètre.
4. Le temps supplémentaire égale une absence du travail.
5. Les conditions pourraient être revues à la fin de la probation.
6. Date de l'emploi, le 13 mai 2015.

7.4. RÉSOLUTION MODIFIANT LA DATE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MOIS DE JUILLET

#060-0615

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER TUER
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DROLET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

QUE la réunion du Conseil municipal de juillet se tiendra lundi le 13 juillet 2015 à 19h30

7.5. RÉSOLUTION AUTORISANT UNE DÉPENSE POUR LA PRÉSENTATION DU RAPPORT FINAL DU PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT

#061-0615

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DROLET
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER TUER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

QUE la municipalité de Bolton-Ouest engage la firme Trigone pour la présentation du rapport final du plan stratégique de développement au Conseil municipal ainsi que lors d'une consultation publique au montant de 1 765,00$ plus taxes tel que mentionné dans l'offre de service 4823-15-02QCM1osR1.

7.6. RÈGLEMENT #291-2015 ABROGENT LE RÈGLEMENT #291 CONCERNANT LES ADRESSES CIVIQUES

ATTENDU que l'article 631 du code municipal donne le droit à la municipalité de Bolton-Ouest de règlementer le numérotage des résidences;

ATTENDU que la municipalité a installé des poteaux d'adresses civiques pour chaque propriété ayant une adresse civique;

ATTENDU que ces poteaux sont situés sur l'emprise des chemins publics;

MAIRE

SEC.-TRÉS.

ATTENDU que ces poteaux sont la propriété de la municipalité;

ATTENDU que la municipalité souhaite que les résidents aient une adresse civique visible du chemin;

ATTENDU qu'un avis de motion d'adoption du présent règlement a été donné à l'assemblée du conseil du 2 mai 2015;

#062-0615 EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DROLET
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER VAILLANCOURT
& RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

QUE le règlement #291-2015 soit adopté.

L'ADOPTION DU RÈGLEMENT A ÉTÉ REPORTÉ.

8. CHEMINS

8.1. RAPPORT DES TRAVAUX DE LA VOIRIE

Travaux effectués :

- Réparation de plusieurs chemins suite aux dommages causés par le dégel;
- Nivelage de plusieurs chemins;
- Changement de deux ponceaux;
- Préparation d'une liste de travaux à effectuer relative à la subvention de Pierre Paradis;
- Réparation d'un panneau de signalisation;
- Commande de 15 bornes supplémentaires pour les adresses civiques;
- Préparation du contrat de déneigement.

LE RAPPORT DE LA VOIRIE EST DÉPOSÉ.

8.2. RÉSOLUTION AUTORISANT LA TENUE DU TOUR CYCLISTE « LES 100 À B7 » SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE L'organisme Cyclosportive "Les 100 à B7" demande autorisation pour utiliser les chemins gravier dans Bolton-Ouest;

ATTENDU QU'ils prendront plusieurs chemins à Bolton-Ouest le 4 octobre 2015;

ATTENDU QUE le Ministère des Transports demande copie des autorisations municipales des municipalités concernées;

#063-0615 EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DROLET
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER VAILLANCOURT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

QUE la municipalité de Bolton-Ouest autorise le passage de

MAIRE

SEC.-TRÉS.

Cyclosportive "100 à B7" sur les chemins publics de Bolton-Ouest le 4 octobre 2015 et que les autorisations pour les chemins privés soient acheminées aux propriétaires des chemins.

9. **VARIA**

9.1. **RÉUNION PUBLIQUE**

Le maire fait un résumé de la consultation publique qui s'est tenue le 23 mai 2015.

9.1. **RÉUNION PUBLIQUE**

9.2. **FÊTE DES VOISINS**

Ceux qui sont intéressés à faire partie du comité ou offrir leur propriété pour accueillir l'évènement peuvent communiquer avec la municipalité.

10. **COMPTES PAYABLE**

Solde à la banque au 30 avril 2015	471 961,08	$
Déboursés de mai 2015	103 770,31	$
Dépôts de mai 2015	46 829,73	$
Solde à la banque au 31 mai 2015	415 020,50	$
CPG	505 184,53	$
CPG Parcs et terrains de jeu	149 651,16	$

#064-0615 PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BRIGGS
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DROLET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE les comptes du mois de mai 2015 soient approuvés et que les paiements du 1 juin 2015 au montant de 219 544,17$ soient émis.

11. **LEVÉE DE LA RÉUNION**

LA SÉANCE EST LEVÉE PAR LA CONSEILLÈRE MCBRINE À 20H37.

_____

_____

Philippe De Courval
Directeur général
Secrétaire-trésorier

Donald Badger
Maire

LA PROCHAINE RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL AURA LIEU LUNDI LE 13 JUILLET 2015 À 19H30. LE PROCÈS-VERBAL N'EST PAS OFFICIEL TANT QU'IL N'EST PAS ADOPTÉ ET SIGNÉ À UNE SÉANCE SUBSÉQUENTE DU CONSEIL.

MAIRE

SEC.-TRÉS.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

La séance ordinaire du Conseil municipal de Bolton-Ouest s'est tenue le lundi 13 juillet 2015 à 19h30 à l'Hôtel de Ville.

PRÉSENTS:
Donald Badger, maire
Robert Chartier, conseiller #1
Joann McBrine, conseiller #2
Julian Tuer, conseiller #3
Denis Vaillancourt, conseiller #4
Jacques Drolet, conseiller #5
Cédric Briggs, conseiller #6
Guillaume Lavoie, inspecteur municipal
Philippe De Courval, directeur général / secrétaire-trésorier
---

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
3.1. RÉUNION RÉGULIÈRE TENUE LE 1 JUIN 2015
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. URBANISME
5.1. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU 26 MAPLE TERRACE POUR LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE À 8,86 MÈTRES DE LA LIGNE AVANT AU LIEU DE 12,2 MÈTRES ET UN AGRANDISSEMENT DE 71,98M² AU LIEU DE 41,67M²
5.2. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR UNE OPÉRATION CADASTRALE AYANT POUR EFFET D'AUGMENTER LA NON-CONFORMITÉ D'UN LOT SUR LE CHEMIN VISTA
5.3. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU 20 STUKELY POUR LA LOCALISATION D'UNE PISCINE CREUSÉE EN COUR AVANT
5.4. DEMANDE DE RENOUVELLEMENT D'UNE AUTORISATION À LA CPTAQ POUR L'EXPLOITATION D'UNE SABLIÈRE (SINTRA INC)
5.5. CONSULTATION PUBLIQUE PORTANT SUR LES RÈGLEMENTS #264-2015, #265-2015, 271-2015 CONCERNANT LES ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS
5.6. RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 10 JUIN 2015
6. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL
6.1. RAPPORT POUR LE MOIS DE JUIN 2015
7. ADMINISTRATION
7.1. RÉSOLUTION OCTROYANT UN CONTRAT POUR LE NETTOYAGE D'UNE PROPRIÉTÉ SUR LE CHEMIN MAPLE TERRACE
7.2. RÉSOLUTION MANDATANT ME ÉLAINE FRANCIS DANS LA POURSUITE CONCERNANT LA RÉSERVE D'EXPROPRIATION
7.3. RÈGLEMENT #291-2015 ABROGEANT LE RÈGLEMENT #291 CONCERNANT LES ADRESSES CIVIQUES
7.4. AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT #RM 460 CONCERNANT LA PAIX, L'ORDRE ET LES NUISANCES

MAIRE

SEC.-TRÉS.

7.5. RÉSOLUTION APPROUVANT UNE ENTENTE CONCERNANT LES INFRASTRUCTURES DE LOISIRS AVEC WATERLOO
8. CHEMINS
8.1. RAPPORT DES TRAVAUX DE LA VOIRIE
8.2. RÉSOLUTION OCTROYANT UN CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS POUR LES SAISONS 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018
8.3. RÉSOLUTION OCTROYANT UN CONTRAT D'ACHAT DE GRAVIER MG-20
8.4. RÉSOLUTION OCTROYANT UN CONTRAT POUR LE FAUCHAGE DES CHEMINS
8.5 RÉSOLUTION POUR ÉPANDRE L'ABAT-POUSSIÈRE SUR LE CHEMIN DES HAUTEURS
9. VARIA
9.1. RÉSIGNATION DU CONSEILLER MCBRINE
9.2. FÊTES DES VOISINS
10. COMPTES À PAYER
11. LEVÉE DE LA RÉUNION

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

19H30

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

#065-0715 PROPOSÉ PAR LA CONSEILLIÈRE MCBRINE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DROLET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

QUE l'ordre du jour proposé soit adopté.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 RÉUNION RÉGULIÈRE TENUE LE 1 JUIN 2015

#066-0715 PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BRIGGS
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER TUER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 1 juin 2015 soit adopté.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

+/- 29 personnes

5. URBANISME

5.1. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU 26 MAPLE TERRACE POUR LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE À 8,86 MÈTRES DE LA LIGNE AVANT AU LIEU DE 12,2 MÈTRES ET UN AGRANDISSEMENT DE 71,98M² AU LIEU DE 41,67M²

ATTENDU QU'une dérogation mineure a été demandée par le propriétaire du lot P-160 (26 Maple Terrace);

ATTENDU QUE la dérogation mineure concerne la construction d'un

MAIRE

SEC.-TRÉS.

agrandissement ayant pour marge avant 8.86 mètres, au lieu de 12.2 mètres, tel que stipulé par l'article 19.2.5 d) du règlement de zonage #264-2008 et ayant une superficie représentant 85% de la superficie du bâtiment existant, au lieu de 50%, tel que stipulé par l'article 19.2.5 a) du règlement de zonage #264-2008.

ATTENDU QUE la dérogation mineure demandée porte atteinte à la jouissance par les propriétaires voisins, de leurs droits de propriétés et que le respect des normes en vigueurs ne cause pas de préjudice sérieux au requérant;

ATTENDU QUE la recommandation du comité consultatif d'urbanisme est de refuser la demande;

EN CONSÉQUENCE
#067-0715 IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DROLET
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER VAILLANCOURT
& RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

QUE la municipalité de Bolton-Ouest refuse la demande de dérogation mineure concernant la construction d'un agrandissement ayant pour marge avant 8.86 mètres, au lieu de 12.2 mètres, tel que stipulé par l'article 19.2.5 d) du règlement de zonage #264-2008 et ayant une superficie représentant 85% de la superficie du bâtiment existant, au lieu de 50%, tel que stipulé par l'article 19.2.5 a) du règlement de zonage #264-2008.

5.2. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR UNE OPÉRATION CADASTRALE AYANT POUR EFFET D'AUGMENTER LA NON-CONFORMITÉ D'UN LOT SUR LE CHEMIN VISTA

ATTENDU QU'une dérogation mineure a été demandée par le propriétaire du lot #405-24 (6 Vista);

ATTENDU QUE la dérogation mineure concerne la diminution de la superficie du lot de 7742,1m² à 7433.19m², ne respectant pas l'article 2.1.10 du règlement de lotissement #265-2008.

ATTENDU QUE le respect des normes en vigueurs ne cause pas de préjudice sérieux au requérant ;

ATTENDU QUE la recommandation du comité consultatif d'urbanisme est de refuser la demande;

#068-0715 EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARTIER
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER TUER
& RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

QUE la municipalité de Bolton-Ouest refuse la demande de dérogation mineure concernant la diminution de la superficie du lot de 7742,1m² à 7433.19m², malgré l'article 2.1.10 du règlement de lotissement #265-2008

MAIRE

SEC.-TRÉS.

5.3. <u>DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU 20 STUKELY POUR LA LOCALISATION D'UNE PISCINE CREUSÉE EN COUR AVANT</u>

ATTENDU QU'une dérogation mineure a été demandée du propriétaire du lot P-292 (20 Stukely);

ATTENDU QUE la dérogation mineure concerne l'implantation d'une piscine creusée en cours avant, au lieu d'être situé en cours latérale ou arrière, tel que stipulé à l'article #6.1.1.1 du règlement de zonage #264-2008.

ATTENDU QUE la dérogation mineure demandée ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires voisins, de leurs droits de propriétés;

ATTENDU QUE la recommandation du comité consultatif d'urbanisme est d'approuver la demande;

<u>#069-0715</u>

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BRIGGS
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DROLET
& RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

QUE la municipalité de Bolton-Ouest approuve la demande de dérogation mineure #067 concernant l'implantation d'une piscine creusée en cours avant, au lieu d'être situé en cours latérale ou arrière, tel que stipulé à l'article #6.1.1.1 du règlement de zonage #264-2008.

5.4. <u>DEMANDE DE RENOUVELLEMENT D'UNE AUTORISATION À LA CPTAQ POUR L'EXPLOITATION D'UNE SABLIÈRE (SINTRA INC)</u>

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Ouest a reçu une demande d'autorisation de la part de l'entreprise SINTRA INC;

ATTENDU QUE la nature de la demande est pour une utilisation autre qu'agricole sur le lot P-83 sur une superficie de 24400m² afin de continuer d'exploiter une sablière-gravière pour une durée de 10 ans;

ATTENDU QUE l'entreprise Construction Gyloo Inc. est propriétaire du lot P-83, rang I et qu'un acte de convention immobilière est en vigueur avec l'entreprise SINTRA INC. relativement à l'exploitation de la sablière;

ATTENDU QUE la demande respect les critères de l'article 62 de la LPTAAQ ;

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement de zonage #264-2008 de la municipalité de Bolton-Ouest ;

<u>#070-0715</u>

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DROLET
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER VAILLANCOURT
& RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

QUE la Municipalité de Bolton-Ouest recommande le renouvellement

MAIRE

SEC.-TRÉS.

pour une utilisation autre qu'agricole sur le lot P-83 sur une superficie de 2440m2 afin de continuer d'exploiter une sablière-gravière pour une durée de 5 ans;

QUE la Municipalité attire une attention particulière au respect de la condition #6 concernant les pentes de l'actuelle autorisation et demande que la condition soit respectée avant le renouvellement;

QUE la Municipalité attire une attention particulière au respect de la condition # 7 concernant la restauration de l'actuelle autorisation et demande que la condition soit respectée avant le renouvellement.

5.5. CONSULTATION PUBLIQUE PORTANT SUR LES RÈGLEMENTS #264-2015, #265-2015, #271-2015 CONCERNANT LES ILÔTS DESTRUCTURÉS.

La consultation publique aura lieu le 3 août à 19h00.

5.6. RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE 10 JUIN 2015

Le rapport est déposé.

6. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

6.1. RAPPORT POUR LE MOIS DE JUIN 2015

Permis émis

- 10 permis ou certificats d'autorisation a été émis en juin 2015 pour une valeur de 183 500$.
-

Inspections/ infractions

- Quatre inspections ont été effectuées.
- Deux infractions ont été notées.

Autre

- Préparation d'un règlement sur les usages conditionnels

LE RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL EST DÉPOSÉ.

7. ADMINISTRATION

7.1. RÉSOLUTION OCTROYANT UN CONTRAT POUR LE NETTOYAGE D'UNE PROPRIÉTÉ SUR LE CHEMIN MAPLE TERRACE

ATTENDU QUE la propriétaire a enfreint l'article 3 du règlement #460 concernant la paix, l'ordre et les nuisances;

ATTENDU QUE des inspections et interventions ont eu lieu les 6 mai, 10 juin, 24 juillet, 29 juillet et 12 aout 2014;

ATTENDU QUE des avis ont été adressés les 14 mai, 6 aout et 12 aout 2014;

MAIRE

SEC.-TRÉS.

ATTENDU QU'une ordonnance de la Cour municipale de Waterloo a été délivrée le 15 décembre 2014 ordonnant le nettoyage de la propriété dans un délai de 5 jours;

ATTENDU QUE la propriétaire n'a pas été en mesure de respecter l'ordonnance;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des prix pour l'enlèvement des déchets et des excréments sur la propriété;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu les prix suivants;

Entreprises	Prix
Service d'entretien d'immeuble PM (GUS)	9 887.85$
Qualinet	10 922.63$

EN CONSÉQUENCE
#071-0715 IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER VAILLANCOURT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER BRIGGS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

QUE la municipalité de Bolton-Ouest octroie un contrat à Service d'entretien d'immeuble PM (GUS) au montant de 9 887,85$ pour l'enlèvement des déchets et des excréments au 32 chemin Maple Terrace.

7.2. RÉSOLUTION MANDATANT ME ÉLAINE FRANCIS DANS LA POURSUITE CONCERNANT LA RÉSERVE D'EXPROPRIATION

Considérant la Requête en cassation d'une résolution municipale et en contestation d'un avis de réserve pour fins municipales intentée en Cour supérieure par Sud Participation Burel Canada inc. et Guy Lussier contre la municipalité dans le dossier 455-17-001064-153;

#072-0715

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DROLET
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER TUER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

De mandater l'étude Paradis Lemieux Francis, s.e.n.c. pour représenter la Municipalité dans le cadre de cette procédure.

7.3. RÈGLEMENT #291-2015 ABROGEANT LE RÈGLEMENT #291 CONCERNANT LES ADRESSES CIVIQUES

ATTENDU que l'article 631 du code municipal donne le droit à la municipalité de Bolton-Ouest de règlementer la numérotation des résidences;

MAIRE

SEC.-TRÉS.

ATTENDU que la municipalité a installé des poteaux d'adresses civiques pour toutes les propriétés ayant un numéro civique;

ATTENDU que ces poteaux sont situés sur l'emprise du chemin public;

ATTENDU que ces poteaux sont la propriété de la municipalité;

ATTENDU que la municipalité souhaite que les résidents aient une adresse civique visible du chemin;

ATTENDU qu'un avis de motion d'adoption du présent règlement a été donné à l'assemblée du conseil du 2 mai 2015;

#073-0715

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MCBRINE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER CHARTIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

QUE le règlement #291-2015 soit adopté pour décréter ce qui suit :

ARTICLE 1: Le préambule fait partie intégrante dudit règlement.

ARTICLE 2: Chaque propriété ayant un numéro civique doit avoir un poteau d'adresse civique. Le poteau d'adresse civique ne peut pas être substitué par une autre installation d'adresse civique.

ARTICLE 3: Pour des raisons de sécurité, tous propriétaires sont obligés de conserver le poteau d'adresse civique à l'endroits où il a été installé par la municipalité et doit le conserver bien visible du chemin.

ARTICLE 4: La municipalité est responsable de remplacer et payer pour tous poteaux endommagés.

ARTICLE 5: Toute personne contrevenant à l'article 2 du présent règlement est sujette à une amende minimale de 50$ et maximale de 150$.

ARTICLE 6: Toute personne contrevenant à l'article 3 du présent règlement est sujette à une amende minimale de 30$ et maximale de 60$.

ARTICLE 7: L'inspecteur municipal et le directeur général de la municipalité de Bolton-Ouest sont autorisés à appliquer le présent règlement.

ARTICLE 8: Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

7.4. AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT #RM 460 CONCERNANT LA PAIX, L'ORDRE ET LES NUISANCES

A.M.

AVIS DE MOTION, est, par la présente donné avec dispense de lecture par la conseillère McBrine pour adopter le règlement #RM-460 concernant la paix, l'ordre et les nuisances.

7.5. RÉSOLUTION APPROUVANT UNE ENTENTE CONCERNANT LES INFRASTRUCTURES DE LOISIRS AVEC WATERLOO

MAIRE

SEC.-TRÉS.

ATTENDU QUE Bolton Ouest et Waterloo désirent se prévaloir des dispositions de la *Loi sur les Cités et Villes* et du Code municipal pour conclure une entente en matière de loisirs;

ATTENDU QUE Waterloo possède des infrastructures de sport et de loisirs et qu'elle désire les mettre à la disposition des citoyens de Bolton Ouest moyennant contrepartie de sa part;

ATTENDU QUE Waterloo organise, coordonne et bénéficie d'une panoplie d'activités de sport et de loisirs et que ces activités intéressent la population de Bolton Ouest pour y participer;

ATTENDU QUE la présente entente constitue l'affirmation des parties à conclure une entente et que cette dernière confirme l'état des négociations de part et d'autre au moment de la signature. Le consentement à l'entente de Bolton Ouest a été donné sur la seule foi des services et infrastructures en place à cette date;

#074-0715

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSE PAR LA CONSEILLÈRE MCBRINE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER TUER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

QUE l'entente soit adoptée.

8. CHEMINS

8.1. RAPPORT DES TRAVAUX DE LA VOIRIE

Travaux effectués :

- Réparation de quelques chemins;
- Nivelage de plusieurs chemins;
- Lancement d'un appel d'offre pour l'achat de gravier;
- Préparation d'une liste de travaux à effectuer relative à la subvention de Pierre Paradis;
- Réparation/installation de panneaux de signalisation;
- Réparation/installation de plusieurs bornes d'adresses civiques;
- Préparation des travaux d'épandage d'abat-poussière.

LE RAPPORT DE LA VOIRIE EST DÉPOSÉ.

8.2. RÉSOLUTION OCTROYANT UN CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS POUR LES SAISONS 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Ouest a demandé des soumissions pour le déneigement des chemins pour les saisons 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu des soumissions ci-dessous;

ATTENDU QUE la soumission de G.A.L. est rejetée puisqu'elle est arrivée après la date limite de dépôt des soumissions;

MAIRE

SEC.-TRÉS.

#075-0715 EN CONSEQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BRIGGS
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DROLET
ET RÉSOLU À L'UNINAMITÉ;

QUE la municipalité de Bolton-Ouest accorde un contrat à ENTREPRISES R.P. ENR. pour un total de 632 931,68 incluant les taxes pour le déneigement des chemins pour les saisons 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 tel que stipulé dans l'appel d'offre "chemins d'hiver-B.O." et que le maire et le directeur général soient autorisés à signer le contrat au nom de la municipalité de Bolton-Ouest.

8.3. RÉSOLUTION OCTROYANT UN CONTRAT D'ACHAT DE GRAVIER MG-20

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Ouest a demandé des soumissions pour l'achat de 500 tonnes métriques de gravier MG-20;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu des soumissions ci-dessous;

	Allard et Allard construction	Construction DJL
Prix / tonne	12,40$	10,60$
Prix / livraison	7,00$	6,00$
TOTAL (500 tonnes)	9 700,00$	8 375,00$

#076-0715 EN CONSEQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER VAILLANCOURT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER CHARTIER
ET RÉSOLU À L'UNINAMITÉ;

QUE la municipalité de Bolton-Ouest accorde un contrat à Construction DJL. pour un total de 8 375,00$ incluant les taxes pour la fourniture de gravier MG-20 tel que stipulé dans l'appel d'offre "Gravier MG-20 B.-O. 2015" et que le maire et le directeur général soient autorisés à signer le contrat au nom de la municipalité de Bolton-Ouest.

8.4. RÉSOLUTION OCTROYANT UN CONTRAT POUR LE FAUCHAGE DES CHEMINS

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Ouest a demandé des prix pour le fauchage des chemins;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu les prix suivants;

MAIRE

SEC.-TRÈS.

Entreprises	Prix
G.A.L.	95,00$/h
André Paris	86,23$/h

#077-0715

EN CONSEQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MCBRINE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER VAILLANCOURT
ET RÉSOLU À L'UNINAMITÉ;

QUE la municipalité de Bolton-Ouest accorde un contrat à André Paris à 86,23$/h incluant les taxes pour le fauchage des chemins.

8.5. RÉSOLUTION POUR ÉPANDRE L'ABAT-POUSSIÈRE SUR LE CHEMIN DES HAUTEURS

ATTENDU que le Conseil municipal souhaite contrôler l'impact de l'érosion du chemin des hauteurs dans le secteur;

ATTENDU que le chemin des hauteurs est un chemin privé et n'est pas desservi par la municipalité;

#078-0715

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DROLET
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER BRIGGS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

QUE la municipalité de Bolton-Ouest fournisse l'épandage d'abat-poussière sur le chemin des hauteurs pour contrôler l'impact de l'érosion aux frais de la municipalité.

9. VARIA

9.1. RÉSIGNATION DE LA CONSEILLÈRE MCBRINE

ENTENDU QUE la Conseillère McBrine résigne le 31 juillet 2015

9.2. FÊTE DES VOISINS

ENTENDU QUE l'évènement aura lieu le 22 août 2015

10. COMPTES PAYABLE

Solde à la banque au 31 mai 2015	**414 990,50**	**$**
Déboursés de juin 2015	**223 199,43**	**$**
Dépôts de juin 2015	**218 635,72**	**$**
Solde à la banque au 30 juin 2015	**410 426,79**	**$**
CPG	**505 184,53**	**$**
CPG Parcs et terrains de jeu	**149 651,16**	**$**

MAIRE

SEC.-TRÉS.

#079-0715 PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BRIGGS
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MCBRINE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE les comptes du mois de juin 2015 soit approuvés et que les paiement du 13 juillet 2015 au montant de 82 773,47$ soient émis.

11. **LEVÉE DE LA RÉUNION**

LA SÉANCE EST LEVÉE PAR LE CONSEILLER DROLET À 21H17.

Philippe De Courval	Donald Badger
Directeur général	Maire
Secrétaire-trésorier	

LA PROCHAINE RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL AURA LIEU LUNDI LE 3 AOÛT 2015 À 19H30. LE PROCÈS-VERBAL N'EST PAS OFFICIEL TANT QU'IL N'EST PAS ADOPTÉ ET SIGNÉ À UNE SÉANCE SUBSÉQUENTE DU CONSEIL.

MAIRE

SEC.-TRÉS.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

La séance ordinaire du Conseil municipal de Bolton-Ouest s'est tenue le lundi 3 août 2015 à 19h30 à l'Hôtel de Ville.

PRÉSENTS:
Donald Badger, maire
Robert Chartier, conseiller #1
Julian Tuer, conseiller #3
Denis Vaillancourt, conseiller #4
Jacques Drolet, conseiller #5
Cédric Briggs, conseiller #6
Guillaume Lavoie, inspecteur municipal
Philippe De Courval, directeur général / secrétaire-trésorier
---

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
3.1. RÉUNION RÉGULIÈRE TENUE LE 13 JUILLET 2015
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. URBANISME
5.1. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU 8 CHEMIN INGLIS CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE EN COUR AVANT
5.2. AVIS DE MOTION CONCERNANT LE SECOND PROJET DE RÈGLEMENT #264-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #264-2008 VISANT À INTÉGRER LES ILOTS DÉSTRUCTURÉS
5.3 AVIS DE MOTION CONCERNANT LE SECOND PROJET DE RÈGLEMENT #265-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #265-2008 VISANT À INTÉGRER LES ILOTS DÉSTRUCTURÉS
5.4. AVIS DE MOTION CONCERNANT LE SECOND PROJET DE RÈGLEMENT #271-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #271-2008 VISANT À INTÉGRER LES ILOTS DÉSTRUCTURÉS
5.5. RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 9 JUILLET 2015
6. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL
6.1. RAPPORT POUR LE MOIS DE JUILLET 2015
7. ADMINISTRATION
7.1. RÉSOLUTION POUR OCTROYER DES REMBOURSEMENTS DE FRAIS DE LOISIRS
7.2. RÉSOLUTION POUR OCTROYER UN CONTRAT POUR LA GESTION DES ARCHIVES MUNICIPALES
7.3. RÈGLEMENT #RM 460-2015 CONCERNANT LA PAIX, L'ORDRE ET LES NUISANCES
7.4. RÉSOLUTION AUTORISANT UNE DÉPENSE POUR METTRE LE RÔLE D'ÉVALUATION EN LIGNE
7.5. RÉSOLUTION AUTORISANT UNE DÉPENSE POUR UN PROJECTEUR
7.6. RÉSOLUTION AUTORISANT UNE DÉPENSE POUR UN VOYAGE DE GRAVIER AU 123 CHEMIN STUKELY
7.7. RÉSOLUTION AUTORISANT UNE DÉPENSE POUR LA LOCATION D'UN CHAPITEAU
7.8. RÉSOLUTION APPROUVANT LE RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES MUNICIPALES
7.9. RÉSOLUTION AUTORISANT UN DON POUR L'ÉGLISE UNITED CREEK
7.10. VACANCE DU SIÈGE #2 DU CONSEIL MUNICIPAL
8. CHEMINS
8.1. RAPPORT DES TRAVAUX DE LA VOIRIE
9. INCENDIE
9.1. RAPPORT DU MOIS DE JUIN

MAIRE

SEC.-TRÉS.

10. VARIA
10.1. FÊTE DES VOISINS
10.2.0PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT
10.3. DANIEL CLOUTIER
10.4.2017 : 150IÈME ANNIVERSAIRE DU VANADA
11. COMPTES À PAYER
11. LEVÉE DE LA RÉUNION

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

19H30

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER TUER
#080-0815 APPUYÉ PAR LE CONSEILLER VAILLANCOURT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

QUE l'ordre du jour proposé soit adopté.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 RÉUNION RÉGULIÈRE TENUE LE 13 JUILLET 2015

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DROLET
#081-0815 APPUYÉ PAR LE CONSEILLER TUER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 13 juillet 2015 soit adopté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

+/- 22 personnes

4. URBANISME

5.1. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU 8 CHEMIN INGLIS CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE EN COUR AVANT

ATTENDU QU'une dérogation mineure a été demandée du propriétaire du 8 Inglis (lot 347-5 ou 5 192 648);

ATTENDU QUE la dérogation mineure concerne la construction d'un bâtiment accessoire en cour avant, au lieu d'être situé en cour latérale ou arrière tel que stipulé à l'article 6.1.1.1 1) du règlement de zonage #264-2008. Le bâtiment sera à une distance de un mètre d'un autre bâtiment accessoire au lieu de deux mètres, tel que stipulé à l'article 6.1.1.1 4) du même règlement et il portera le nombre de de ce type de bâtiment à quatre sur un même terrain, au lieu de trois, tel que stipulé par l'article 6.1.1.1 6) du règlement de zonage #264-2008.

ATTENDU QUE la dérogation mineure demandée ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires voisins, de leurs droits de propriétés, qu'elle respecte le plan d'urbanisme et que le fait de respecter la règlementation actuelle cause un préjudice sérieux au demandeur;
ATTENDU QUE la recommandation du comité consultatif d'urbanisme est d'approuver la demande;

EN CONSÉQUENCE
#082-0815 IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BRIGGS
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER CHARTIER

MAIRE

SEC.-TRÉS.

& RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

QUE la municipalité de Bolton-Ouest approuve la demande de dérogation mineure #068 concernant la construction d'un bâtiment accessoire en cour avant, au lieu d'être situé en cour latérale ou arrière tel que stipulé à l'article 6.1.1.1 1) du règlement de zonage #264-2008. Le bâtiment sera à une distance de un mètre d'un autre bâtiment accessoire au lieu de deux mètres, tel que stipulé à l'article 6.1.1.1 4) du même règlement et il portera le nombre de de ce type de bâtiment à quatre sur un même terrain, au lieu de trois, tel que stipulé par l'article 6.1.1.1 6) du règlement de zonage #264-2008. Le tout à condition que les voisins aient été avisés au préalable.

5.2. AVIS DE MOTION CONCERNANT LE SECOND PROJET DE RÈGLEMENT #264-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #264-2008 VISANT À INTÉGRER LES ILOTS DÉSTRUCTURÉS

A .M . AVIS DE MOTION, est, par la présente donné avec dispense de lecture par la conseiller DROLET pour adopter le règlement #264-2015 modifiant le règlement de zonage #264-2008 visant à intégrer les ilots déstructurés

5.3 **AVIS DE MOTION CONCERNANT LE SECOND PROJET DE RÈGLEMENT #265-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #265-2008 VISANT À INTÉGRER LES ILOTS DÉSTRUCTURÉS**

A .M . AVIS DE MOTION, est, par la présente donné avec dispense de lecture par la conseiller TUER pour adopter le règlement #265-2008 visant à intégrer les ilots déstructurés

5.4. **AVIS DE MOTION CONCERNANT LE SECOND PROJET DE RÈGLEMENT #271-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #271-2008 VISANT À INTÉGRER LES ILOTS DÉSTRUCTURÉS**

A .M . AVIS DE MOTION, est, par la présente donné avec dispense de lecture par la conseiller VAILLANCOURT pour adopter le règlement de zonage #271-2008 visant à intégrer les ilots déstructurés

5.5. RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 9 JUILLET 2015

Le rapport du comité consultatif d'urbanisme est déposé.

6. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

6.1. RAPPORT POUR LE MOIS DE JUILLET 2015

Permis émis

10 permis ou certificats d'autorisation a été émis en juillet 2015 pour une valeur de 109 000 $.

Inspections/ infractions

Deux inspections ont été effectuées.
Aucune infraction n'a été notée.

Autres

Nouvelle règlementation sur la gestion des eaux de ruissèlement et le contrôle de l'érosion de la MRC

LE RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL EST DÉPOSÉ.

MAIRE

SEC.-TRÉS.

7. ADMINISTRATION

7.1. RÉSOLUTION POUR OCTROYER DES REMBOURSEMENTS DE FRAIS DE LOISIRS

#083-0815 IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER TUER
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER VAILLANCOURT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE la municipalité de Bolton-Ouest rembourse la surcharge pour les activités sportives comme suit:

Nom	Activité	Centre communautaire	Prix
Leticia Cox	Équilibre	Lac-Brome	42$
Carolyne Lefebvre	Tennis	Lac-Brome	42$

7.2. RÉSOLUTION POUR OCTROYER UN CONTRAT POUR LA GESTION DES ARCHIVES MUNICIPALES

#084-0815 IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DROLET
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER BRIGGS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

QUE la municipalité de Bolton-Ouest engage les services de Dominic Boisvert de HB archivistes, s.e.n.c. pour la gestion des archives municipales au montant de 1923,78 + taxes

7.3. RÈGLEMENT #RM 460-2015 CONCERNANT LA PAIX, L'ORDRE ET LES NUISANCES

ATTENDU les pouvoirs conférés par le *Code municipal* et la *Loi sur les Cités et villes*;

ATTENDU que le *Conseil* désire adopter un règlement pour assurer la paix, l'ordre, le bien-être général et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU que la Sûreté du Québec, dans le cadre de sa politique de gestion, portera assistance au fonctionnaire désigné par le *Conseil* en regard de sa mission de maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique;

ATTENDU qu'avis de motion a dûment été donné lors de la séance du 13 juillet 2015;

EN CONSÉQUENCE,
#085-0815 IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER VAILLANCOURT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER CHARTIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

QUE le règlement #RM 460-2015 soit adopté.

7.4. RÉSOLUTION AUTORISANT UNE DÉPENSE POUR METTRE LE RÔLE D'ÉVALUATION EN LIGNE

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une offre d'Infotech pour transférer le rôle

MAIRE

SEC.-TRÈS.

d'évaluation sur le portail Infotech;

ATTENDU QUE le service est gratuit pour les citoyens;

ATTENDU QUE les notaires et courtiers immobiliers devront débourser 20$ pour l'inscription et 28$ par transaction;

ATTENDU QU'infotech récoltera les premier 2000$ de revenus et que par la suite, 35% des revenus parviendrons à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE
#086-0815 IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DROLET
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER VAILLANCOURT
& RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

QUE la municipalité de Bolton-Ouest accepte l'offre d'Infotech au montant de 250$ + taxes.

7.5. RÉSOLUTION AUTORISANT UNE DÉPENSE POUR UN PROJECTEUR

#087-0815 IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BRIGGS
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER CHARTIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

QUE la municipalité de Bolton-Ouest autorise une dépense pour l'achat et l'installation d'un projecteur n'excédant pas 1000$ + taxes.

7.6. RÉSOLUTION AUTORISANT UNE DÉPENSE POUR UN VOYAGE DE GRAVIER AU 123 CHEMIN STUKELY

ATTENDU que l'entrée charretière du 123 chemin Stukely est utilisée par la municipalité comme round de virage;

ATTENDU que cette utilisation a des conséquences sur la qualité de l'entrée charretière;

EN CONSÉQUENCE
#088-0815 IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER TUER
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER CHARTIER
ET RÉSOLUT A L'UNANIMITÉ;

QUE la municipalité donne un voyage de gravier au 123 chemin Stukely n'excédant pas 500$.

7.7. RÉSOLUTION AUTORISANT UNE DÉPENSE POUR LA LOCATION D'UN CHAPITEAU

#089-0815 IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DROLET
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER CHARTIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

QUE la municipalité de Bolton-Ouest autorise une dépense pour la location d'un chapiteau pour la fête des voisins pour un montant de 1 552,16 taxes inclues à Chapiteaux M.T. Réception.

7.8. RÉSOLUTION APPROUVANT LE RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES MUNICIPALES

#090-0815 PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER VAILLANCOURT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER BRIGGS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

QUE les assurances de dommages de la municipalité soient renouvelées avec la

MAIRE

SEC.-TRÈS.

firme de Courtiers Multi Plus Inc. pour le terme du mois de juillet 2015 au mois de juillet 2016 avec une prime annuelle de $5 030,00 + taxes.

7.9. RÉSOLUTION AUTORISANT UN DON POUR L'ÉGLISE UNITED CREEK

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Ouest a besoin d'une salle pour la présentation publique du plan stratégique de développement;

EN CONSÉQUENCE
#091-0815 IL EST PROPOSE PAR CONSEILLER BRIGGS
APPUYÉ PAR CONSEILLER VAILLANCOURT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

QUE la municipalité de Bolton-Ouest fasse un don à l'Église United Creek Church de 300$.

7.10. VACANCE DU SIÈGE #2 DU CONSEIL MUNICIPAL

Avis au conseil que le siège #2 est vacant. J'ai reçu la lettre de démission de la Conseillère McBrine, effective en date du 31 juillet 2015.

8. CHEMINS

8.1. RAPPORT DES TRAVAUX DE LA VOIRIE

Travaux effectués :

- Réparation de quelques chemins;
- Nivelage de plusieurs chemins;
- Préparation d'un appel d'offre pour le changement de plusieurs ponceaux;
- Réparation/installation de panneaux de signalisation;
- Épandage d'abat-poussière;
- Fauchage des accotements de tous les chemins

LE RAPPORT DE LA VOIRIE EST DÉPOSÉ.

9. INCENDIE

9.1. RAPPORT DU MOIS DE JUIN

31 mai 2015 Poteau d'hydro 2 091,50$

10. VARIA

10.1. FÊTE DES VOISINS

L'évènement aura lieu le 22 août 2015;

Il y aura une table pour la sécurité publique;

Il y aura un Comité consultatif sur l'environnement

10.2. PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT

La présentation du plan stratégique de développement se tiendra le 29 août è 9h00 à United Creek Church

10.3. DANIEL CLOUTIER

M. Cloutier, membre du comité de la voirie est décédé subitement

10.4. 2017 : 150IÈME ANNIVERSAIRE DU VANADA

MAIRE

SEC.-TRÉS.

La municipalité pourrait bénéficier d'une subvention à cette occasion.

11. **<u>COMPTES À PAYER</u>**

Solde à la banque au 30 juin 2015	**410 426,79**	**$**
Déboursés de juillet 2015	**81 691,65**	**$**
Dépôts de juillet 2015	**42 599,03**	**$**
Solde à la banque au 31 juillet 2015	**371 334,17**	**$**
CPG	**505 184,53**	**$**
CPG Parcs et terrains de jeu	**149 651,16**	**$**

<u>#092-0815</u>

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER TUER
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DROLET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE les comptes du mois de juillet 2015 soit approuvés et que les paiement du 3 aout 2015 au montant de 84 840,29$ soient émis.

11. **<u>LEVÉE DE LA RÉUNION</u>**

LA SÉANCE EST LEVÉE PAR LE CONSEILLER CHARTIER À 21H07.

_____ _____

Philippe De Courval
Directeur général
Secrétaire-trésorier

Donald Badger
Maire

LA PROCHAINE RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL AURA LIEU MERCREDI LE 9 SEPTEMBRE 2015 À 19H30. LE PROCÈS-VERBAL N'EST PAS OFFICIEL TANT QU'IL N'EST PAS ADOPTÉ ET SIGNÉ À UNE SÉANCE SUBSÉQUENTE DU CONSEIL.

MAIRE

SEC.-TRÉS.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

La séance ordinaire du Conseil municipal de Bolton-Ouest s'est tenue jeudi le 10 septembre 2015 à 19h30 à l'Hôtel de Ville.

PRÉSENTS:
Donald Badger, maire
Robert Chartier, conseiller #1
Julian Tuer, conseiller #3
Denis Vaillancourt, conseiller #4
Cédric Briggs, conseiller #6
Guillaume Lavoie, inspecteur municipal
Philippe De Courval, directeur général / secrétaire-trésorier
---
ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
3.1. RÉUNION RÉGULIÈRE TENUE LE 3 AOÛT 2015
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. URBANISME
5.1. SECOND PROJET DE RÈGLEMENT #264-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #264-2008 VISANT À INTÉGRER LES ILOTS DÉSTRUCTURÉS
5.2. SECOND PROJET DE RÈGLEMENT #265-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #265-2008 VISANT À INTÉGRER LES ILOTS DÉSTRUCTURÉS
5.3 SECOND PROJET DE RÈGLEMENT #271-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #271-2008 VISANT À INTÉGRER LES ILOTS DÉSTRUCTURÉS
5.4. CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE RÈGLEMENT #264-1-2015 CONCERNANT L'INTÉGRATION DES DROITS ACQUIS POUR LES CARRIÈRES ET SABLIÈRES
6. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL
6.1. RAPPORT POUR LE MOIS D'AOÛT 2015
7. CORRESPONDANCES
7.1. M. GABRIEL DUVAL
7.2. MME LINDA EVELYN PATRIDGE
8. ADMINISTRATION
8.1. RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE CONTRAT DE TRAVAIL DE L'ADJOINTE ADMINISTRATIVE
8.2. RÉSOLUTION POUR ENTÉRINER L'ENTENTE DE LOISIRS AVEC LA VILLE DU LAC-BROME
8.3. RÉSOLUTION AUTORISANT LE PARTAGE DES DONNÉES DE RECYC-QUÉBEC AVEC LA MRC BROME-MISSISQUOI
8.4. RÉSOLUTION AUTORISANT LE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE LOISIRS
8.5. RÉSOLUTION AUTORISANT UNE DÉPENSE POUR L'INSTALLATION DE DRAPEAUX À L'HÔTEL DE VILLE
8.6. RÉSOLUTION VISANT À RENOUVELER UN CERTIFICAT DE PLACEMENT GARANTIE
9. CHEMINS
9.1. RAPPORT DES TRAVAUX DE LA VOIRIE
9.2. RÉSOLUTION AUTORISANT UNE DÉPENSE POUR L'ANALYSE DE LA QUALITÉ DE L'EAU
9.3. RÉSOLUTION OCTROYANT UN CONTRAT POUR LE CHANGEMENT DE PONCEAUX
10. INCENDIE
10.1. RAPPORT DU MOIS D'AOÛT ET SEPTEMBRE
11. VARIA

MAIRE

SEC.-TRÉS.

11.1. FÊTE DES VOISINS
11.2. SÉCURITÉ INTERSECTION BOLTON PASS ET GLEN
12. COMPTES À PAYER
13. LEVÉE DE LA RÉUNION

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

19H30

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

#093-0915 PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BRIGGS
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER TUER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

QUE l'ordre du jour proposé soit adopté.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 RÉUNION RÉGULIÈRE TENUE LE 3 AOÛT 2015

#094-0915 PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER VAILLANCOURT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER CHARTIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 3 août 2015 soit adopté.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

+/- 9 personnes

5. URBANISME

5.1. SECOND PROJET DE RÈGLEMENT #264-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #264-2008 VISANT À INTÉGRER LES ILOTS DÉSTRUCTURÉS

CONSIDÉRANT que la CPTAQ a rendu la décision numéro 372362 le 11 avril 2012 acceptant la demande à portée collective (art. 59 volet 1) déposée par la MRC Brome-Missisquoi pour l'implantation de résidences dans la zone agricole permanente reconnaissant ainsi l'existence de 207 îlots déstructurés, dont quatre à Bolton-Ouest;

CONSIDÉRANT que la MRC a adopté le règlement 03-0513, entré en vigueur le 19 aout 2014, visant à intégrer les îlots déstructurés dans le schéma d'aménagement ;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit se conformer au règlement 03-0513 ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion de l'adoption du présent règlement a été donné à la réunion du conseil du 3 mars 2015 ;

EN CONSEQUENCE
#095-0915 IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER VAILLANCOURT
APPUYE PAR LE CONSEILLER BRIGGS
ET RESOLU A L'UNANIMITE :

QUE le projet de règlement #264-2015 soit adopté.

5.2. PROJET DE REGLEMENT #265-2015 MODIFIANT LE REGLEMENT D'URBANISME #265-2008.

MAIRE

SEC.-TRÉS.

CONSIDÉRANT que la CPTAQ a rendu la décision numéro 372362 le 11 avril 2012 acceptant la demande à portée collective (art. 59 volet 1) déposée par la MRC Brome-Missisquoi pour l'implantation de résidences dans la zone agricole permanente reconnaissant ainsi l'existence de 207 îlots déstructurés, dont quatre à Bolton-Ouest;

CONSIDÉRANT que la MRC a adopté le règlement 03-0513, entré en vigueur le 19 aout 2014, visant à intégrer les îlots déstructurés dans le schéma d'aménagement ;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit se conformer au règlement 03-0513 ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion de l'adoption du présent règlement a été donné à la réunion du conseil du 2 mars 2015 ;

EN CONSEQUENCE
#096-0915 IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER CHARTIER
APPUYE PAR LE CONSEILLER TUER
ET RESOLU A L'UNANIMITE :

QUE le projet de règlement #265-2015 soit adopté.

5.3 DEUXIÈME PROJET DE REGLEMENT #271-2015 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME #271-2008

CONSIDÉRANT que la CPTAQ a rendu la décision numéro 372362 le 11 avril 2012 acceptant la demande à portée collective (art. 59 volet 1) déposée par la MRC Brome-Missisquoi pour l'implantation de résidences dans la zone agricole permanente reconnaissant ainsi l'existence de 207 îlots déstructurés, dont quatre à Bolton-Ouest;

CONSIDÉRANT que la MRC a adopté le règlement 03-0513, entré en vigueur le 19 aout 2014, visant à intégrer les îlots déstructurés dans le schéma d'aménagement ;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit se conformer au règlement 03-0513 ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion de l'adoption du présent règlement a été donné à la réunion du conseil du 2 mars 2015 ;

EN CONSEQUENCE
#097-0915 IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER VAILLANCOURT
APPUYE PAR LE CONSEILLER BRIGGS
ET RESOLU A L'UNANIMITE :

QUE le projet de règlement #271-2015 soit adopté.

5.4. CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE RÈGLEMENT #264-1-2015 CONCERNANT L'INTÉGRATION DES DROITS ACQUIS POUR LES CARRIÈRES ET SABLIÈRES

Il y aura une consultation publique sur le règlement #264-1-2015 concernant l'intégration des droits acquis pour les carrières et sablières en date du 3 octobre 2015 à 9h.

6. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

6.1. RAPPORT POUR LE MOIS D'AOÛT 2015

Permis émis

7 permis ou certificats d'autorisation a été émis en juillet 2015 pour une valeur de 109 600 $.

MAIRE

SEC.-TRÉS.

Inspections/ infractions

Six inspections ont été effectuées.
Une infraction a été notée.
Un constat d'infraction émis

Autre

Travaux de nettoyage effectués par la municipalité sur une propriété du chemin Maple Terrace.

LE RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL EST DÉPOSÉ.

7. ADMINISTRATION

7.1. M. GABRIEL DUVAL

7.2. MME LINDA EVELYN PATRIGE

8. ADMINISTRATION

8.1 RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE CONTRAT DE TRAVAIL DE L'ADJOINTE ADMINISTRATIVE

ATTENDU que la période de probation de trois mois est terminée;

#098-0915 IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER VAILLANCOURT
APPUYÉ PAR CONSEILLER BRIGGS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

QUE la municipalité de Bolton-Ouest engage les services Jacqueline Samson à titre d'adjointe administrative selon les conditions mentionnées dans le contrat de travail.

8.2. RÉSOLUTION POUR ENTÉRINER L'ENTENTE DE LOISIRS AVEC LA VILLE DU LAC-BROME

ATTENDU QUE Bolton Ouest et Lac-Brome désirent se prévaloir des dispositions de la *Loi sur les Cités et Villes* et du Code municipal pour conclure une entente en matière de loisirs;

ATTENDU QUE Lac-Brome possède des infrastructures de sport et de loisirs et qu'elle désire les mettre à la disposition des citoyens de Bolton-Ouest moyennant contrepartie de sa part;

ATTENDU QUE Lac-Brome organise, coordonne et bénéficie d'une panoplie d'activités de sport et de loisirs et que ces activités intéressent la population de Bolton-Ouest pour y participer;

ATTENDU QUE la présente entente constitue l'affirmation des parties à conclure une entente et que cette dernière confirme l'état des négociations de part et d'autre au moment de la signature. Le consentement à l'entente de Bolton-Ouest a été donné sur la seule foi des services et infrastructures en place à cette date;

#099-0915 EN CONSÉQUENCE CONSEILLER VAILLANCOURT
IL EST PROPOSE PAR CONSEILLER CHARTIER
APPUYÉ PAR
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

QUE l'entente soit adoptée.

MAIRE

SEC.-TRÈS.

QUE la municipalité de Bolton-Ouest paie 3000.$ pour un an et les frais de surcharge.

8.3. RÉSOLUTION AUTORISANT LE PARTAGE DES DONNÉES DE RECYC-QUÉBEC AVEC LA MRC BROME-MISSISQUOI

CONSIDÉRANT que Recyc-Québec refuse de communiquer à la MRC Brome-Missisquoi les données du portail de gestion des matières résiduelles (GMR) en raison de leur caractère confidentiel;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une consultation du service juridique de Recyc-Québec, l'adoption par chaque municipalité d'une résolution demandant à Recyc-Québec de donner accès à la MRC Brome-Missisquoi aux données nécessaires à l'élaboration du PGMR pourra être considérée comme un consentement de la part de chaque municipalité de transférer ses données à la MRC;

CONSIDÉRANT que sur réception d'une telle résolution par Recyc-Québec, les données pourront être transmises à la MRC Brome-Missisquoi;

EN CONSÉQUENCE,
#100-0915 IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER BRIGGS
APPUYÉ PAR CONSEILLER TUER
ET RÉSOLU :

De demander à Recyc-Québec d'autoriser l'accès aux données du portail de gestion des matières résiduelles relatives à notre municipalité à la MRC Brome-Missisquoi, et ce, notamment dans le but de mener à bien l'élaboration du PGMR. Que cette demande soit considérée comme un consentement de la part de la municipalité de transférer ses données à la MRC Brome-Missisquoi.

8.4. RÉSOLUTION AUTORISANT LE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE LOISIRS

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER CHARTIER
#101-0915 APPUYÉ PAR CONSEILLER TUER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE la municipalité de Bolton-Ouest rembourse la surcharge pour les activités sportives comme suit:

Nom	Activité	Centre communautaire	Prix
Nancy Dufour	Camp de jour	Lac-Brome	150$

8.5. RÉSOLUTION AUTORISANT UNE DÉPENSE POUR L'INSTALLATION DE DRAPEAUX À L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT que l'article 146 du Code municipal du Québec oblige que le drapeau du Québec soit arboré sur ou devant l'édifice municipal où siège le conseil;

CONSIDÉRANT la composition bilingue des citoyens de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu les prix suivants;

MAIRE

SEC.-TRÉS.

Entreprises	Prix
Tecnima	1 985,62$
Shop flag	3 153,30$
L'étendard	3 565,00$

#102-0915

IL EST PROPOSE PAR CONSEILLER TUER
APPUYÉ PAR CONSEILLER BRIGGS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

QUE la municipalité de Bolton-Ouest autorise une dépense pour l'achat de deux mats et drapeaux avec la firme Technima pour un montant de 1 985,62$ taxes inclues.

8.6. RÉSOLUTION VISANT À RENOUVELER UN CERTIFICAT DE PLACEMENT GARANTIE

CONSIDÉRANT que la municipalité possède un CPG au montant de 389 209,16$ auprès de la Banque de Montréal;

CONSIDÉRANT que ce CPG vient à échéance le 18 septembre 2015;

#103-0915

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER VAILLANCOURT
APPUYÉ PAR CONSEILLER BRIGGS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

QUE la Municipalité de Bolton-Ouest autorise le directeur général / secrétaire-trésorier et le maire de signer les documents requis pour renouveler le CPG selon les mêmes conditions et le même montant.

9. CHEMINS

9.1. RAPPORT DES TRAVAUX DE LA VOIRIE

Travaux effectués :

- Réparation de quelques chemins;
- Nivelage de plusieurs chemins;
- Réception de soumissions pour le changement de ponceaux;
- Réparation/installation de panneaux de signalisation;
- Préparation de travaux d'amélioration de fossés.

LE RAPPORT DE LA VOIRIE EST DÉPOSÉ.

9.2. RÉSOLUTION AUTORISANT UNE DÉPENSE POUR L'ANALYSE DE LA QUALITÉ DE L'EAU

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite évaluer la qualité de ses cours d'eau;

CONSIDÉRANT que la municipalité a choisi d'aller vers l'Idec pour effectuer les prélèvements;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite effectuer 15 prélèvements;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu les prix suivants;

MAIRE

SEC.-TRÉS.

Entreprises	Prix
CIMA	4 830,00$
Stéphane Campeau (Université de Trois-Rivière	5 250,00$
Yann Boissonneault	6 525,00$

#104-0915

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER CHARTIER
APPUYÉ PAR CONSEILLER TUER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

QUE la Municipalité de Bolton-Ouest autorise une dépense de 4 830,00$ pour l'analyse de 15 échantillons et la production d'un rapport avec la firme CIMA.

9.3. RÉSOLUTION OCTROYANT UN CONTRAT POUR LE CHANGEMENT DE PONCEAUX

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite effectuer le remplacement de 10 ponceaux;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une subvention de 10 000$ du Ministre Pierre Paradis dans le cadre du PAARRM;

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé par un appel d'offres sur invitations;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu les soumissions suivantes:

Entreprises	Prix
Roch Vallières inc	36 815,00 $
Entreprise R.P. excavations	42 225,15 $
Excavation Rhicard Bouthiellette (2012) inc.	45 698,06 $

#105-0915

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER BRIGGS
APPUYÉ PAR CONSEILLER VAILLANCOURT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

QUE la Municipalité de Bolton-Ouest signe un contrat avec Roch Vallières inc. au montant de 36 815,00$ taxes inclues pour l'installation de ponceaux tels que mentionné dans l'appel d'offres intitulé Ponceaux B-O 2015.

10. INCENDIE

10.1. RAPPORT DU MOIS D'AOÛT ET JUILLET

Aucun incendie pour les mois de juillet et aout.

LE RAPPORT DU SERVICE INCENDIE EST DÉPOSÉ.

11. VARIA

11.1. FÊTE DES VOISINS

La municipalité souhaite remercier les bénévoles, les hôtes ainsi que les membres

MAIRE

SEC.-TRÉS.

du comité pour la réussite de l'évènement.

11.2. SÉCURITÉ INTERSECTION BOLTONPASS ET CHEMIN GLEN

Le Conseiller Tuer demande de mettre en place des mesures de sécurité avec le Ministère du Transport du Québec.

12. COMPTES À PAYER

Solde à la banque au 31 juillet 2015	**371 304,17 $**
Déboursés de aout 2015	**86 990,24 $**
Dépôts de aout 2015	**198 303,17 $**
Solde à la banque au 31 aout 2015	**482 617,10 $**
CPG	**505 184,53 $**
CPG Parcs et terrains de jeu	**149 651,16 $**

#106-0915

PROPOSÉ PAR CONSEILLER BRIGGS
APPUYÉ PAR CONSEILLER VAILLANCOURT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE les comptes du mois d'aout 2015 soit approuvés et que les paiement du 10 septembre 2015 au montant de 162 675,86$ soient émis.

12. LEVÉE DE LA RÉUNION

LA SÉANCE EST LEVÉE PAR LE CONSEILLER BRIGGS À 21H03.

_____ _____

Philippe De Courval
Directeur général
Secrétaire-trésorier

Donald Badger
Maire

LA PROCHAINE RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL AURA LIEU SAMEDI LE 3 OCTOBRE 2015 À 9H30. LE PROCÈS-VERBAL N'EST PAS OFFICIEL TANT QU'IL N'EST PAS ADOPTÉ ET SIGNÉ À UNE SÉANCE SUBSÉQUENTE DU CONSEIL.

MAIRE

SEC.-TRÉS.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

La séance ordinaire du Conseil municipal de Bolton-Ouest s'est tenue le samedi 3 octobre 2015 à 9h30 à l'Hôtel de Ville.

PRÉSENTS:
Donald Badger, maire
Robert Chartier, conseiller #1
Julian Tuer, conseiller #3
Denis Vaillancourt, conseiller #4
Jacques Drolet, conseiller #5
Cédric Briggs, conseiller #6
Guillaume Lavoie, inspecteur municipal
Philippe De Courval, directeur général / secrétaire-trésorier
---

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
3.1. RÉUNION RÉGULIÈRE TENUE LE 10 SEPTEMBRE 2015
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. URBANISME
5.1. RÉSOLUTION VISANT À APPROUVER LA DÉROGATION MINEURE #68 CONCERNANT LE LOTISSEMENT D'UN LOT AYANT UN FRONTAGE DE 32.58 MÈTRES AU LIEU DE 66.6 MÈTRES, TEL QUE STIPULÉ À L'ARTICLE 4.1.2 DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT # 265-2008
5.2. AVIS DE MOTION VISANT À ADOPTER LE RÈGLEMENT #264-1-2015
6. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL
6.1. RAPPORT POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2015
7. CORRESPONDANCES
7.1. M. GABRIEL DUVAL
8. ADMINISTRATION
8.1. AVIS DE MOTION VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT #317-2009 CONCERNANT LA COLLECTE DES DÉCHETS ET DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DESTINÉES AU RECYCLAGE SUR LE TERRITOIRE DE BOLTON-OUEST
8.2. RÉSOLUTION AUTORISANT UNE DÉPENSE VISANT LA GARANTIE DE CONSULTATION GÉNÉRALE AVEC PARADIS, LEMIEUX, FRANCIS
8.3. RÉSOLUTION AUTORISANT UNE DÉPENSE VISANT À EFFECTUER LA DÉCONTAMINATION DE L'ENTRE-TOIT
8.4. RÉSOLUTION OCTROYANT UN CONTRAT POUR L'EXCAVATION ET LA RÉPARATION À L'HÔTEL DE VILLE
8.5. RÉSOLUTION AUTORISANT LA MODIFICATION DES DONNÉES DE BASE POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
8.6. RÉSOLUTION VISANT À AJUSTER LE SALAIRE DE L'ADJOINTE ADMINISTRATIVE
8.7. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER COMPARATIF DE SEPTEMBRE
9. CHEMINS
9.1. RAPPORT DES TRAVAUX DE LA VOIRIE
9.2. RÉSOLUTION AUTORISANT UNE DÉPENSE POUR L'ARPENTAGE D'UN ROND-POINT
10. INCENDIE
10.1. RAPPORT DU MOIS DE SEPTEMBRE
11. VARIA
12. COMPTES À PAYER
13. LEVÉE DE LA RÉUNION

MAIRE

SEC.-TRÉS.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

9H30

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DROLET
#0110-1015 APPUYÉ PAR LE CONSEILLER VAILLANCOURT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

QUE l'ordre du jour proposé soit adopté.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 RÉUNION RÉGULIÈRE TENUE LE 10 SEPTEMBRE 2015

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 10 Septembre 2015 soit reporté.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

+/- 16 personnes

5. URBANISME

5.1. RÉSOLUTION VISANT À APPROUVER LA DÉROGATION MINEURE #68 CONCERNANT LE LOTISSEMENT D'UN LOT AYANT UN FRONTAGE DE 32.58 MÈTRES AU LIEU DE 66.6 MÈTRES, TEL QUE STIPULÉ À L'ARTICLE 4.1.2 DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT # 265-2008

ATTENDU QU'une dérogation mineure a été demandée du propriétaire du lot # 5 192 420 ;

ATTENDU QUE la dérogation mineure concerne une opération cadastrale qui aura pour effet de créer un lot ayant un frontage de 32,58 mètres, au lieu de 66,6 mètres, tel que stipulé à l'article 4.1.2 du règlement de lotissement #265-2008;

ATTENDU QUE la dérogation mineure demandée ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires voisins, de leurs droits de propriétés, qu'elle respecte le plan d'urbanisme et que le fait de respecter la règlementation actuelle cause un préjudice sérieux au demandeur;

ATTENDU QUE la recommandation du comité consultatif d'urbanisme est d'approuver la demande;

#111-1015 EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER TUER
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER BRIGGS
& RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

QUE la municipalité de Bolton-Ouest approuve la demande de dérogation mineure #068 concernant une opération cadastrale qui aura pour effet de créer un lot ayant un frontage de 32,58 mètres, au lieu de 66,6 mètres, tel que stipulé à l'article 4.1.2 du règlement de lotissement #265-2008.

5.2. AVIS DE MOTION VISANT À ADOPTER LE RÈGLEMENT #264-1-2015

MAIRE

SEC.-TRÈS.

A.M. AVIS DE MOTION, est, par la présente donné avec dispense de lecture par le conseiller Drolet pour adopter le règlement #264-1-2015.

6. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

6.1. RAPPORT POUR LE MOIS DE JUILLET 2015

Permis émis

9 permis ou certificats d'autorisation ont été émis en septembre 2015 pour une valeur de 71 900 $.

Inspections/ infractions

Trois inspections de permis ont été effectuées.
Aucune infraction n'a été notée.

Autre

Prise de 15 échantillons d'eau afin d'analyser leur qualité.

LE RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL EST DÉPOSÉ.

7. CORRESPONDENCE

7.1. M. GABRIEL DUVAL

Les documents ont bien été reçus par le conseil.

8. ADMINISTRATION

8.1. AVIS DE MOTION VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT #317-2009 CONCERNANT LA COLLECTE DES DÉCHETS ET DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DESTINÉES AU RECYCLAGE SUR LE TERRITOIRE DE BOLTON-OUEST

A.M. AVIS DE MOTION, est, par la présente donné avec dispense de lecture par le conseiller Briggs pour adopter le règlement # 317-2009.

8.2. RÉSOLUTION AUTORISANT UNE DÉPENSE VISANT LA GARANTIE DE CONSULTATION GÉNÉRALE AVEC PARADIS, LEMIEUX, FRANCIS

#112-1015 PROPOSÉ PAR CONSEILLER DROLET
APPUYÉ PAR CONSEILLER TUER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

Que la Municipalité de Bolton-Ouest autorise une dépense de 500$ plus taxes en 2016 à Paradis, Lemieux, Francis pour une garantie de consultation générale.

8.3. RÉSOLUTION AUTORISANT UNE DÉPENSE VISANT À EFFECTUER LA DÉCONTAMINATION DE L'ENTRE-TOIT

CONSIDÉRANT la présence de guano dans l'entre-toit;

CONSIDÉRANT le risque que représente le guano pour la santé;

CONSIDÉRANT la nécessité de décontaminer l'ensemble de l'entre-toit et de réinstaller de l'isolant;

CONSIDÉRANT le désir d'installer un isolant de qualité;

MAIRE

SEC.-TRÉS.

#113-1015 EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER CHARTIER
APPUYÉ PAR CONSEILLER VAILLANCOURT
ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal autorise une dépense pour la décontamination de l'entre-toit, l'installation d'un isolant à l'uréthane giclé à base de soja de 5 pouces, ainsi que le colmatage des ouvertures pour un montant maximum de 14 000$.

8.4. RÉSOLUTION OCTROYANT UN CONTRAT POUR L'EXCAVATION ET LA RÉPARATION À L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT que le sol gèle près de la porte du sous-sol l'hiver;

CONSIDÉRANT que cela a endommagé la porte du sous-sol lors du dernier hiver;

CONSIDÉRANT que le Conseil a reçu les prix suivants;

Entreprises	Prix
Constructions VEP inc	5 230,30 $
Les constructions Choinière et frères inc	4 221,98 $

#114-1015 IL EST PROPOSE PAR CONSEILLER DROLET
APPUYÉ PAR CONSEILLER BRIGGS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

QUE la municipalité accepte un contrat avec Choinière pour la réparation de la porte, ainsi que l'excavation du sol près de l'entrée du sous-sol pour un montant de 4 221,98$ taxes inclues.

8.5. RÉSOLUTION AUTORISANT LA MODIFICATION DES DONNÉES DE BASE POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT que le règlement #8503 37 6530 impose une taxe pour la collecte des matières résiduelles à chaque unité de logement;

CONSIDÉRANT que la propriété #8503 37 6530 possède deux unités de logements et est taxée en conséquence;

CONSIDÉRANT qu'un des bâtiments de la propriété # 8503 37 6530 n'est pas habité;

CONSIDÉRANT la demande de Mme Linda Evelyn Partridge reçue le 18 aout 2015 visant à enlever cette taxe;

#115-1015 EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER VAILLANCOURT
APPUYÉ PAR CONSEILLER TUER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

QUE la Municipalité de Bolton-Ouest rembourse une taxe d'une valeur de 241$ pour la collecte des matières résiduelles à la propriété #8503 37 6530 située au 98 chemin Fuller pour l'année 2015 et le montant ajusté pour les années suivantes tant que les deux bâtiments ne seront pas complètement habités.

MAIRE

SEC.-TRÈS.

8.6. RÉSOLUTION VISANT À AJUSTER LE SALAIRE DE L'ADJOINTE ADMINISTRATIVE

#116-1015 IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER BRIGGS
APPUYÉ PAR CONSEILLER VAILLANCOURT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

QUE la Municipalité de Bolton-Ouest ajuste le salaire de l'adjointe administrative à 20$/h sur 34 heures par semaines

8.7. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS DE SEPTEMBRE

Les états financiers comparatifs de septembre sont déposés et peuvent être consultés à l'hôtel de ville.

9. CHEMINS

9.1. RAPPORT DES TRAVAUX DE LA VOIRIE

Travaux effectués :

- Nivelage de plusieurs chemins;
- Préparation des travaux pour le changement de ponceaux;
- Réparation/installation de panneaux de signalisation;
- Préparation de l'appel d'offre pour les travaux d'amélioration de fossés.
- Déblocage de certains ponceaux dû aux barrages de castors.
- Trappage de castors.

LE RAPPORT DE LA VOIRIE EST DÉPOSÉ.

9.2. RÉSOLUTION AUTORISANT UNE DÉPENSE POUR L'ARPENTAGE

CONSIDÉRANT que suite à la réforme cadastrale, le rond-point au bout du chemin Maple Terrace n'apparaît plus;

CONSIDÉRANT que le lot #164-1-P est devenu enclavé;

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir un rond-point pour des raisons d'entretien et de sécurité publique;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite régulariser la situation;

#117-1015 EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER VAILLANCOURT
APPUYÉ PAR CONSEILLER DROLET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

QUE le Conseil municipal autorise une dépense n'excédant pas 1 180$ + taxes pour l'arpentage du rond-point.

10. INCENDIE

10.1. RAPPORT DU MOIS DE SEPTEMBRE

12 septembre 2015
Accident de moto
242,00$

MAIRE

SEC.-TRÉS.

13 septembre 2015
Fausse alarme
242,00$
Chargé au propriétaire

17 septembre 2015
Fausse alarme
2 014,00$
Chargé au propriétaire

LE RAPPORT DU SERVICE INCENDIE EST DÉPOSÉ.

11. **VARIA**

2017 : Le conseiller Jacques Drolet a mentionné qu'il y a des subventions qui attendent des suggestions pour la fête du 150e anniversaire du Canada.

Les élections municipales partielles se tiendront le 29 novembre 2015. La date de dépôt des candidatures débute le 16 octobre.

12. **COMPTES À PAYER**

Solde à la banque au 31 aout 2015	**482 617,74 $**
Déboursés de septembre 2015	**164 112,06 $**
Dépôts de septembre 2015	**220 218,90 $**
Solde à la banque au 30 septembre 2015	**538 723,94 $**
CPG	**505 184,53 $**
CPG Parcs et terrains de jeu	**149 651,16 $**

#118-1015 PROPOSÉ PAR CONSEILLER TUER
APPUYÉ PAR CONSEILLER BRIGGS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE les comptes du mois de septembre 2015 soit approuvés et que les paiement du 3 octobre 2015 au montant de 155 077,15$ soient émis.

13. **LEVÉE DE LA RÉUNION**

LA SÉANCE EST LEVÉE PAR LE CONSEILLER BRIGGS À 11H05.

Philippe De Courval
Directeur général
Secrétaire-trésorier

Donald Badger
Maire

LA PROCHAINE RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL AURA LIEU LUNDI LE 2 NOVEMBRE 2015 À 19H30. LE PROCÈS-VERBAL N'EST PAS OFFICIEL TANT QU'IL N'EST PAS ADOPTÉ ET SIGNÉ À UNE SÉANCE SUBSÉQUENTE DU CONSEIL.

MAIRE

SEC.-TRÈS.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

La séance ordinaire du Conseil municipal de Bolton-Ouest s'est tenue le lundi 2 novembre 2015 à 19h30 à l'Hôtel de Ville.

PRÉSENTS :
Donald Badger, maire
Robert Chartier, conseiller #1
Julian Tuer, conseiller #3
Denis Vaillancourt, conseiller #4
Jacques Drolet, conseiller #5
Cédric Briggs, conseiller #6
Guillaume Lavoie, inspecteur municipal
Philippe De Courval, directeur général / secrétaire-trésorier
---

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
3.1. RÉUNION RÉGULIÈRE TENUE LE 10 SEPTEMBRE 2015
3.2. RÉUNION RÉGULIÈRE TENUE LE 3 OCTOBRE 2015
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. URBANISME
5.1. RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
5.2. RÉSOLUTION VISANT À APPROUVER UNE DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ POUR L'ALIÉNATION DU LOT 5 192 542
5.3. RÉSOLUTION VISANT À APPROUVER UNE DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ POUR L'ALIÉNATION DU LOT 5 192 744
5.4. RÉSOLUTION VISANT À NOMMER LES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
6. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL
6.1. RAPPORT POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2015
7. ADMINISTRATION
7.1. RÉSOLUTION VISANT À ADOPTER LE PLAN DE MISE EN ŒUVRE LOCAL DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE DE LA MRC BROME-MISSISQUOI
7.2. RÉSOLUTION VISANT À NOMMER UN MAIRE SUPPLÉANT
7.3. RÉSOLUTION VISANT À ADOPTER LE CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE 2016
7.4. RÉSOLUTION VISANT À AJUSTER LE SALAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
7.5. DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE 2015
7.6. SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU BUDGET
8. CHEMINS
8.1. RAPPORT DES TRAVAUX DE LA VOIRIE
8.2. RÉSOLUTION VISANT LA NOMINATION D'UN NOUVEL INSPECTEUR À LA VOIRIE
8.3. RÉSOLUTION VISANT À OCTROYER UN CONTRAT POUR LE DRAINAGE DES FOSSÉS
9. INCENDIE
9.1. RAPPORT DU MOIS D'OCTOBRE
10. VARIA
10.1. REVITALISATION DE L'AGRICULTURE À BOLTON-OUEST
11. COMPTES À PAYER
13. LEVÉE DE LA RÉUNION

MAIRE

SEC.-TRÈS.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

19H30

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

#119-1115 PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER TUER
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER VAILLANCOURT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE l'ordre du jour proposé soit adopté.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 RÉUNION RÉGULIÈRE TENUE LE 10 SEPTEMBRE 2015

#120-1115 PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BRIGGS
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER CHARTIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 10 septembre 2015 soit adopté.

3.2. RÉUNION RÉGULIÈRE TENUE LE 3 OCTOBRE 2015

#121-1115 PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DROLET
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER TUER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 10 octobre 2015 soit adopté.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

+/- 12 personnes

5. URBANISME

5.1. RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Le rapport du Comité consultatif d'urbanisme est déposé.

5.2. RÉSOLUTION VISANT À APPROUVER UNE DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ POUR L'ALIÉNATION DU LOT 5 192 542

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Ouest a reçu une demande d'autorisation adressée à la CPTAQ de la part de l'entreprise Roch Vallières Inc ;

ATTENDU QUE la nature de la demande est dans le but de procéder à une aliénation du lot 5 192 542, situé en zone agricole ;

ATTENDU QUE le propriétaire possède une propriété, constituée des lots 5 192 542 et 5 193 250 ;

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement de zonage de la municipalité de Bolton-Ouest ;

ATTENDU QUE le projet rencontre les critères édictés à l'article 62 de la LPTAAQ;

MAIRE

SEC.-TRÈS.

EN CONSEQUENCE,
#122-1115 IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER DROLET
APPUYÉ PAR CONSEILLER BRIGGS
& RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité recommande à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec d'autoriser l'aliénation du lot 5 192 542.

5.3. RÉSOLUTION VISANT À APPROUVER UNE DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ POUR L'ALIÉNATION DU LOT 5 192 744

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Ouest a reçu une demande d'autorisation adressée à la CPTAQ de la part de M. John Howick ;

ATTENDU QUE la nature de la demande est dans le but d'une aliénation du lot 5 192 744, situé en zone agricole ;

ATTENDU QUE le propriétaire possède une propriété, par l'entremise de l'entreprise 97062 CANADA INC, dont le lot 5 192 744 fait partie ;

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement de zonage de la municipalité de Bolton-Ouest ;

ATTENDU QUE le projet rencontre les critères édictés à l'article 62 de la LPTAAQ.

#123-1115 EN CONSEQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER VAILLANCOURT
APPUYÉ PAR CONSEILLER TUER
& RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité recommande à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec d'autoriser l'aliénation du lot 5 192 744.

5.4. RÉSOLUTION VISANT À NOMMER LES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

#124-1115 PROPOSÉ PAR CONSEILLER DROLET
APPUYÉ PAR CONSEILLER BRIGGS
& RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Comité consultatif d'urbanisme soit constitué des membres suivants et de leurs mandats respectifs :

Nom	Statut	Durée du mandat
Donald Badger	Maire	*De facto*
Jacques Drolet	Conseiller	2
Cedric Briggs	Conseiller	2
Yves Lefebvre	Citoyen	2
Robyn Bryant	Citoyenne	2

MAIRE

SEC.-TRÈS.

Helen Rhicard	Citoyenne	2
Gilles Asselin	Citoyen	1
Christine Chaput	Citoyenne	1

6. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

6.1. RAPPORT POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2015

Permis émis

6 permis ou certificats d'autorisation ont été émis en octobre 2015 pour une valeur de 441500 $.

Inspections/ infractions

Cinq inspections de permis ont été effectuées.
Aucune infraction n'a été notée.

Autre

Rédaction de dépliants d'information sur la règlementation municipale.
Formation d'un nouveau Comité Consultatif d'Urbanisme.

LE RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL EST DÉPOSÉ.

7. ADMINISTRATION

7.1. RÉSOLUTION VISANT À ADOPTER LE PLAN DE MISE EN ŒUVRE LOCAL DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE DE LA MRC BROME-MISSISQUOI

Attendu que le gouvernement du Québec à mis de l'avant des orientations en matière de sécurité incendie en vue d'améliorer la performance de la sécurité incendie au Québec ;

Attendu qu'en vertu de la loi sur la sécurité incendie, la MRC Brome-Missisquoi doit réviser son schéma en sécurité incendie au cours de la sixième année qui suit la date de son entrée en vigueur ou de sa dernière attestation de conformité ;

Attendu que l'article 16 de la loi sur la sécurité incendie prévoit l'élaboration d'un plan de mise en œuvre qui est à joindre au schéma de couverture de risques en sécurité incendie ;

Attendu que l'article 47 de la loi sur la sécurité incendie prévoit une immunité aux municipalités qui ont adopté et respecté les actions de leur plan de mise en œuvre ;

Attendu que le plan de mise en œuvre qui est intégré au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Brome-Missisquoi précise les mesures et les actions projetées en lien avec les objectifs des orientations ministérielles abordées dans le schéma conformément à l'article 10 de la loi sur la sécurité incendie ;

MAIRE

SEC.-TRÈS.

#125-1115 IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER VAILLANCOURT
APPUYÉ PAR CONSEILLER DROLET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE le plan de mise en œuvre local de Bolton-Ouest du schéma de couverture de risque de la MRC Brome-Missisquoi soit adopté.

7.2. RÉSOLUTION VISANT À NOMMER UN MAIRE SUPPLÉANT

#126-1115 PROPOSÉ PAR CONSEILLER TUER
APPUYÉ PAR CONSEILLER DROLET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE le conseiller CHARTIER soit nommé la maire-suppléant pour la période du 1 novembre 2015 au 30 avril 2016 et que le conseiller VAILLANCOURT soit nommé la maire-suppléant pour la période du 1 mai 2016 au 31 octobre 2016 et QU'ils soient nommés, pour leur période respective, les représentants pour remplacer le Maire Badger en son absence aux réunions de la MRC et que ceci leur donne le droit de vote.

7.3. RÉSOLUTION VISANT À ADOPTER LE CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE 2016

ATTENDU QUE l'article 35 de projet de la loi 82 provincial amende l'article 148 du code municipal ;

ATTENDU QUE l'article 35 dudit projet de la loi oblige le conseil municipal d'établir un calendrier des séances régulières indiquant l'heure et la date ;

ATTENDU QUE le calendrier doit être approuvé par résolution et avant le début de chaque année ;

EN CONSEQUENCE,
#127-1115 IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER BRIGGS
APPUYÉ PAR CONSEILLER VAILLANCOURT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE le conseil municipal de Bolton-Ouest approuve le calendrier 2016 tel que préparé et QUE l'heure, le lieu et la date puisse être changée conformément à la loi.

7.4. RÉSOLUTION VISANT À AJUSTER LE SALAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

#128-1115 IL EST PROPOSE PAR CONSEILLER DROLET
APPUYÉ PAR CONSEILLER CHARTIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE le salaire du maire et des conseillers pour l'année 2015 et 2016 soit ajustés pour représenter ce qui suit :

	Salaire 2015	Dépenses 2015	Salaire 2016	Dépenses 2016
Maire	6 601,44 $	3 300,72 $	7 500,00 $	3 750,00 $
Conseiller	2 199,12 $	1 099,56 $	2 500,00 $	1 250,00 $

MAIRE

SEC.-TRÈS.

7.5. DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE 2015

Le rapport du maire est déposé.

7.6. SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU BUDGET

La séance extraordinaire du conseil municipal portant sur le budget aura lieu le 14 décembre 2015.

8. CHEMINS

8.1. RAPPORT DES TRAVAUX DE LA VOIRIE

Travaux effectués :

- Nivelage de plusieurs chemins ;
- Travaux de changement de ponceaux ;
- Réparation/installation de panneaux de signalisation ;
- Réception des soumissions pour les travaux d'amélioration des fossés ;
- Contrat donné pour le lotissement du rond-point Maple Terrasse ;

LE RAPPORT DE LA VOIRIE EST DÉPOSÉ.

8.2. RÉSOLUTION VISANT LA NOMINATION D'UN NOUVEL INSPECTEUR À LA VOIRIE

#129-1115

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER VAILLANCOURT
APPUYÉ PAR CONSEILLER TUER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE la municipalité de Bolton-Ouest engage les services de Ralph Bird en tant qu'inspecteur à la voirie selon les conditions suivantes :

1. Une période de probation de 6 mois.

2. Un salaire de 23,87$/h 28 heures par semaine fondé sur 4 jours de mars à novembre et de 21 heures par semaine fondé sur 3 jours de décembre à février. Les premiers 6 mois feront exceptions et seront de 28 heures par semaines plutôt que 21 par semaine.

3. Une compensation de kilométrage de $0.45 par kilomètre.

4. Le temps supplémentaire égale une absence du travail.

5. Date de l'emploi, le 2 novembre 2015.

8.3. RÉSOLUTION VISANT À OCTROYER UN CONTRAT POUR LE DRAINAGE DES FOSSÉS

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite effectuer des travaux de drainage avant le printemps ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé par un appel d'offre sur invitation ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu la soumission suivante :

MAIRE

SEC.-TRÈS.

Entreprises	Prix
Roch Vallières inc	6 044,24$

#130-1115

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER BRIGGS
APPUYÉ PAR CONSEILLER VAILLANCOURT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE la Municipalité de Bolton-Ouest signe un contrat avec Roch Vallières Inc. au montant de 6 044,24$ taxes inclues pour des travaux de drainage tels que mentionnés dans l'appel d'offres intitulé DRAINAGE-BO-201509.

9. INCENDIE

9.1. RAPPORT DU MOIS D'OCTOBRE

13 octobre 2015
Feu de véhicule
3 611,00 $
Chargé au propriétaire

LE RAPPORT DU SERVICE INCENDIE EST DÉPOSÉ.

10. VARIA

10.1. REVITALISATION DE L'AGRICULTURE À BOLTON-OUEST

Une réunion sur la revitalisation de l'agriculture aura lieu le 21 novembre à 9h00.

11. COMPTES À PAYER

Solde à la banque au 30 septembre 2015	**538 723,94**	**$**
Déboursés d'octobre 2015	**159 419,57**	**$**
Dépôts d'octobre 2015	**68 495,58**	**$**
Solde à la banque au 31 octobre 2015	**447 799,95**	**$**
CPG	**505 184,53**	**$**
CPG Parcs et terrains de jeu	**149 651,16**	**$**

#131-1115

PROPOSÉ PAR CONSEILLER TUER
APPUYÉ PAR CONSEILLER VAILLANCOURT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE les comptes du mois d'octobre 2015 soit approuvés et que les paiement du 2 novembre 2015 au montant de 47 989,31$ soient émis.

12. LEVÉE DE LA RÉUNION

LA SÉANCE EST LEVÉE PAR LE CONSEILLER CHARTIER À 20H48.

MAIRE

SEC.-TRÉS.

_____	_____
Philippe De Courval	Donald Badger
Directeur général	Maire
Secrétaire-trésorier	

LA PROCHAINE RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL AURA LIEU LUNDI LE 7 DÉCEMBRE 2015 À 19H30. LE PROCÈS-VERBAL N'EST PAS OFFICIEL TANT QU'IL N'EST PAS ADOPTÉ ET SIGNÉ À UNE SÉANCE SUBSÉQUENTE DU CONSEIL.

MAIRE

SEC.-TRÈS.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

La séance ordinaire du Conseil municipal de Bolton-Ouest s'est tenue le lundi 7 décembre 2015 à 19h30 à l'Hôtel de Ville.

PRÉSENTS :
Donald Badger, maire
Robert Chartier, conseiller #1
Lindsay Tuer, conseillère #2
Julian Tuer, conseiller #3
Denis Vaillancourt, conseiller #4
Jacques Drolet, conseiller #5
Cédric Briggs, conseiller #6
Ralph Bird, inspecteur à la voirie
Guillaume Lavoie, inspecteur municipal
Philippe De Courval, directeur général / secrétaire-trésorier
---

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
3.1. RÉUNION RÉGULIÈRE TENUE LE 2 NOVEMBRE 2015
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. URBANISME
5.1. RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
6. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL
6.1. RAPPORT POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2015
7. ADMINISTRATION
7.1. RÉSOLUTION VISANT À DÉTERMINER LE TAUX D'INTÉRÊT POUR LES COMPTES IMPAYÉS DE 2016
7.2. RÉSOLUTION VISANT À RENOUVELER LE CONTRAT ANNUEL AVEC INFOTECH
7.3. RÉSOLUTION VISANT À REMBOURSER DES FRAIS DE CAMP DE JOUR
7.4. AVIS DE MOTION VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT #337-2015
7.5. RÉSOLUTION CONCERNANT L'ENTENTE ENTRE M. PAUL HÉBERT ET LA MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST CONCERNANT L'USAGE DE LA BORNE SÈCHE SITUÉE SUR SA PROPRIÉTÉ AU 87 GLEN, BOLTON-OUEST
7.6. RÉSOLUTION CONCERNANT LES ENTENTES ENTRE M. PIERRE CLAIR ET LA MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST CONCERNANT L'USAGE DE LA BORNE SÈCHE SITUÉE SUR LA PROPRIÉTÉ DE M. PIERRE CLAIR SUR LE CHEMIN SUMMIT, BOLTON-OUEST
7.7. RÉSOLUTION CONCERNANT LES ENTENTES ENTRE M. PHIL O'BRIEN ET LA MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST CONCERNANT L'USAGE DE LA BORNE SÈCHE SITUÉE SUR LA PROPRIÉTÉ DE M. O'BRIEN AU 338 CHEMIN BRILL, BOLTON-OUEST
8. CHEMINS
8.1. RAPPORT DES TRAVAUX DE LA VOIRIE
8.2. RÉSOLUTION VISANT LA SÉCURITÉ DE L'INTERSECTION DES CHEMINS GLEN ET BOLTON-PASS
9. INCENDIE
9.1. RAPPORT DU MOIS D'OCTOBRE
10. VARIA
10.1. REVITALISATION DE L'AGRICULTURE
10.2. RECYCLAGE
11. COMPTES À PAYER
12. LEVÉE DE LA RÉUNION

MAIRE

SEC.-TRÈS.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

19H30

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

#132-1215 PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CEDRIC BRIGGS
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES DROLET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE l'ordre du jour proposé soit adopté.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 RÉUNION RÉGULIÈRE TENUE LE 2 NOVEMBRE 2015

#133-1215 PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JULIAN TUER
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER CEDRIC BRIGGS
ET RÉSOLU EN MAJORITÉ ;

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 2 novembre 2015 soit adopté avec modification.

Le conseiller Denis Vaillancourt a voté contre.

La conseillère Lindsay Tuer n'a pas voté puisqu'absente lors de ladite réunion.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

+/- 7 personnes

5. URBANISME

5.1. RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Le rapport du comité Consultatif d'urbanisme est déposé.

6. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

6.1. RAPPORT POUR LE MOIS DE NOVEBRE 2015

Permis émis

- 9 permis ou certificats d'autorisation ont été émis en novembre 2015 pour une valeur de 22500 $.

Inspections/ infractions

- Quatre inspections de permis ont été effectuées.
- Un avis d'infraction envoyé.

Autre

- Inspection des sablières relativement aux autorisations de la CPTAQ
- Entrée en vigueur du RCI 06-0815 de la MRC visant la gestion des eaux de ruissellement et le contrôle de l'érosion.

MAIRE

SEC.-TRÉS.

LE RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL EST DÉPOSÉ.

7. ADMINISTRATION

7.1. RÉSOLUTION VISANT À DÉTERMINER LE TAUX D'INTÉRÊT POUR LES COMPTES IMPAYÉS DE 2016

Résolution visant à déterminer le taux d'intérêt pour les comptes impayés de 2016.

#134-1215

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES DROLET
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DENIS VAILLANCOURT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE le taux d'intérêt pour l'année 2016 reste à 12% annuellement pour tous comptes impayés.

7.2. RÉSOLUTION VISANT À RENOUVELER LE CONTRAT ANNUEL AVEC INFOTECH

#135-1215

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ROBERT CHARTIER
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER JULIAN TUER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE la municipalité approuve le renouvellement du contrat avec Infotech pour le système comptable et 20 heures d'assistance technique au montant de 6 455,85$ taxes inclues.

QUE l'addenda #3 soit adopté pour fixer l'augmentation des 3 prochaines années à 2% par année.

7.3. RÉSOLUTION VISANT À REMBOURSER DES FRAIS DE CAMP DE JOUR

CONSIDÉRANT la ville de Waterloo rembourse une partie des frais à ses citoyens pour les camps de jour ;

CONSIDÉRANT que Mme Lise Jacques a effectué une demande de remboursement ;

#136-1215

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ROBERT CHARTIER
APPUYÉ PAR LA CONSEILLIÈRE LINDSAY TUER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE la municipalité de Bolton-Ouest rembourse 300$ de la facture de Mme Lise Jacques, soit 50% des frais des activités thématiques.

7.4. AVIS DE MOTION VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT #337-2015 CONCERNANT LES PESTICIDES

A.M.

AVIS DE MOTION, est, par la présente donnée avec dispense de lecture par le conseiller Jacques Drolet pour adopter le règlement #337-2015 concernant les pesticides.

7.5. RÉSOLUTION CONCERNANT L'ENTENTE ENTRE M. PAUL HÉBERT ET LA MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST CONCERNANT L'USAGE DE LA BORNE SÈCHE SITUÉE SUR SA PROPRIÉTÉ AU 87 GLEN, BOLTON-OUEST

ATTENDU QU'une borne sèche a été installée sur la propriété de M. Hébert sur chemin Glen ;

MAIRE

SEC.-TRÈS.

ATTENDU QUE selon le schéma de couverture de risque incendie, la municipalité de Bolton-Ouest est obligée d'installer un nombre des bornes sèches sur son territoire ;

#137-1215 EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES DROLET
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER CEDRIC BRIGGS
ET RÉSOLU EN MAJORITÉ ;

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer l'entente au montant de 500$ pour et au nom de la municipalité.

Le conseiller Denis Vaillancourt et le conseiller Robert Chartier ont voté contre.

7.6. RÉSOLUTION CONCERNANT LES ENTENTES ENTRE M. PIERRE CLAIR ET LA MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST CONCERNANT L'USAGE DE LA BORNE SÈCHE SITUÉE SUR LA PROPRIÉTÉ DE M. PIERRE CLAIR SUR LE CHEMIN SUMMIT, BOLTON-OUEST

ATTENDU QU'une borne sèche a été installée sur la propriété de M. Pierre Clair sur le chemin Summit;

ATTENDU QUE selon le schéma de couverture de risque incendie, la municipalité de Bolton-Ouest est obligée d'installer un nombre des bornes sèches sur son territoire ;

#138-1215 EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CEDRIC BRIGGS
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES DROLET
ET RÉSOLU EN MAJORITÉ ;

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer les ententes au montant de 350$ pour et au nom de la municipalité.

Le conseiller Robert Chartier a voté contre.

7.7. RÉSOLUTION CONCERNANT LES ENTENTES ENTRE M. PHIL O'BRIEN ET LA MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST CONCERNANT L'USAGE DE LA BORNE SÈCHE SITUÉE SUR LA PROPRIÉTÉ DE M. O'BRIEN AU 338 CHEMIN BRILL, BOLTON-OUEST

ATTENDU QU'une borne sèche a été installée sur la propriété de M. O'Brien sur le chemin Brill ;

ATTENDU QUE selon le schéma de couverture de risque incendie, la municipalité de Bolton-Ouest est obligée d'installer un nombre des bornes sèches sur son territoire ;

#139-1215 EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES DROLET
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER JULIAN TUER
ET RÉSOLU EN MAJORITÉ ;

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer les ententes au montant de 1 000$ pour et au nom de la municipalité.

Le conseiller Chartier et le conseiller Vaillancourt ont voté contre.

MAIRE

SEC.-TRÉS.

8. CHEMINS

8.1. RAPPORT DES TRAVAUX DE LA VOIRIE

Travaux effectués :

- Nivelage par endroits
- Refection du coin Quilliams/Brill
- Réinstallation des ponceaux aux chemins Spicer et Argyll
- Installation des trappes à sédiments sur la pente Bailey
- Amélioration du profil à l'arrivée au pont Bailey en bas
- Reprofilage du fossé côté nord, rue Vista
- Nettoyage des trappes à sédiments, chemins Mountain, Paramount et Cousens
- Signalisation posée ou changée aux chemins Stukely, Bailey, Tuer et Mason
- Quelques ponceaux et fossés nettoyés de feuilles et débris
- Réparation de la chaussée, ch. Goodwillie et Stukely
- Travaux de drainage faits autour de la porte en bas à l'hôtel-de-ville
- Bases de béton coulées pour la génératrice.

LE RAPPORT DE LA VOIRIE EST DÉPOSÉ.

8.2. RÉSOLUTION VISANT LA SÉCURITÉ DE L'INTERSECTION DES CHEMINS GLEN ET BOLTON-PASS

CONSIDÉRANT la visibilité très réduite à l'intersection des chemins Glen et Bolton-Pass pour les véhicules arrivant du chemin Glen en regardant vers le sud-est causé par le cap de roche et la végétation ;

CONSIDÉRANT la pente abrupte sur le chemin Glen réduisant la visibilité et le temps de réaction pour le panneau d'arrêt et l'intersection ;

CONSIDÉRANT que ces intersections représentent un risque important pour la sécurité ;

CONSIDÉRANT que ces deux chemins sont sous la responsabilité du Ministère des Transports du Québec ;

#140-1215

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JULIAN TUER
APPUYÉ PAR LE CONSEILLIÈRE LINDSAY TUER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE la municipalité de Bolton-Ouest demande au Ministère des Transports du Québec de mettre des mesures en place pour améliorer la sécurité à l'intersection des chemins Glen et Bolton-Pass, le tout, en collaboration avec la municipalité.

9. INCENDIE

9.1. RAPPORT D'INCENDIE DU MOIS DE NOVEMBRE

25 octobre 2015
Véhicule dans le fossé
1 577,00$

28 octobre 2015
Arbre sur un fil électrique
240,00$

28 octobre 2015
Arbre sur un fil électrique

MAIRE

SEC.-TRÈS.

726,00$

LE RAPPORT DU SERVICE INCENDIE EST DÉPOSÉ.

10. **VARIA**

10.1. REVITALISATION DE L'AGRICULTURE

La séance sur la revitalisation de l'agriculture à Bolton-Ouest du 22 novembre 2015 s'est déroulé merveilleusement bien. Le taux de participation était de plus de 50 citoyens. Un résumé, ainsi que des articles de différents journaux sont affichés sur le site internet de Bolton-Ouest.

10.2. RECYCLAGE

- Appels d'offre pour les bacs bleus

Le conseiller Robert Chartier souhaite que le conseil aille de l'avant avec l'appel d'offre.

Le conseil souhaite prendre plus de temps.

11. **COMPTES À PAYER**

Solde à la banque au 31 octobre 2015	**447 769,95**	**$**
Déboursés de novembre 2015	**76 927,67**	**$**
Dépôts de novembre 2015	**29 093,80**	**$**
Solde à la banque au 30 novembre 2015	**399 936,08**	**$**
CPG	**505 184,53**	**$**
CPG Parcs et terrains de jeu	**149 651,16**	**$**

#141-1215

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JULIAN TUER
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER CEDRIC BRIGGS
ET RÉSOLU À MAJORITÉ ;

QUE les comptes du mois de novembre 2015 soit approuvés et que les paiements du 7 décembre 2015 au montant de 94 790, 75$ soient émis.

Les conseillers Robert Chartier et Denis Vaillancourt ont voté contre.

12. **LEVÉE DE LA RÉUNION**

LA SÉANCE EST LEVÉE PAR LE CONSEILLER BRIGGS APPUYÉ PAR CONSEILLER DROLET À 20H31.

Philippe De Courval	Donald Badger
Directeur général	Maire
Secrétaire-trésorier	

LA PROCHAINE RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL AURA LIEU LUNDI LE 11 JANVIER 2016 À 19H30. LE PROCÈS-VERBAL N'EST PAS OFFICIEL TANT QU'IL N'EST PAS ADOPTÉ ET SIGNÉ À UNE SÉANCE SUBSÉQUENTE DU CONSEIL.

MAIRE

SEC.-TRÉS.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

La séance extraordinaire du Conseil municipal de Bolton-Ouest s'est tenue le lundi 14 décembre 2015 à 19h35 à l'Hôtel de Ville.

PRÉSENTS :
Donald Badger, maire
Robert Chartier, conseiller #1
Lindsay Tuer, conseillère #2
Julian Tuer, conseiller #3
Denis Vaillancourt, conseiller #4
Jacques Drolet, conseiller #5
Cedric Briggs, conseiller #6
Philippe De Courval, directeur général / secrétaire-trésorier

---

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PRÉSENTATION DU BUDGET 2016
4. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016
5. ADOPTION DU TAUX DE TAXE FONCIÈRE EN 2016
6. ADOPTION DU TAUX POUR L'ENLÈVEMENT DES ORDURES EN 2016
7. ADOPTION DES COÛTS POUR LES LICENCES DE CHIENS EN 2016

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

19H35

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

#142-1215 PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES DROLET
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER CEDRIC BRIGGS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE l'ordre du jour proposé soit adopté.

3. PRÉSENTATION DU BUDGET 2016

4. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016

#143-1215 PROPOSE PAR LE CONSEILLER JULIAN TUER
APPUYE PAR LE CONSEILLER CEDRIC BRIGGS
& RESOLU A L'UNANIMITÉ ;

QUE l'estimé des dépenses & des revenus de la municipalité de Bolton-Ouest proposé pour l'année 2016 soit approuvé comme présenté & en constitue le budget.

MAIRE

SEC.-TRÉS.

5. ADOPTION DU TAUX DE TAXE FONCIÈRE EN 2016

#144-1215 PROPOSE PAR LE CONSEILLER DENIS VAILLANCOURT
APPUYE PAR LA CONSEILLERE LINDSAY TUER
& RESOLU A L'UNANIMITE ;

QUE le taux de taxe foncière soit à quarante cents du cent dollars d'évaluation (.36¢ du $100.00) pour l'année 2016.

6. ADOPTION DU TAUX POUR L'ENLÈVEMENT DES ORDURES EN 2016

#145-1215 PROPOSE PAR LE CONSEILLER JACQUES DROLET
APPUYE PAR LE CONSEILLER ROBERT CHARTIER
& RESOLU A L'UNANIMITE ;

QUE le tarif imposé pour l'enlèvement des ordures soit $250.30 (incluant le recyclage et éco-centres) par unité résidentielle pour l'année 2016.

7. ADOPTION DES COÛTS POUR LES LICENCES DE CHIENS EN 2016

#146-1215 PROPOSE PAR LE CONSEILLER ROBERT CHARTIER
APPUYE PAR LE CONSEILLER JULIAN TUER
& RESOLU A L'UNANIMITE ;

QUE $20.00 sera chargé pour chaque licence de chien émis en 2016.

RÉUNION AJOURNÉE PAR LE CONSEILLER JACQUES DROLET ET APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DENIS VAILLANCOURT À 20H00.

_____

_____

Philippe De Courval
Directeur général
Secrétaire-trésorier

Donald Badger
Maire